

**Analyse de l'impact du dispositif de financement
de la production rizicole sur l'atteinte des
objectifs d'autosuffisance en riz au Sénégal :
évaluation du crédit annuel expérimenté dans le
cadre de l'activité pilote de la double-culture du
PAPRI22**

Présenté par

Elisabeth Marie Emilie NDIAYE

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Management

Spécialité Management de Projets

le 30 août 2021

Devant le jury composé de :

Professeur Bonaventure MVE ONDO Président

Vice-Recteur honoraire de l'AUF et Directeur
Fondateur de l'IPAGU

Professeur Adel FRANCIS Examineur

Directeur des maîtrises en Génie, Ecole de
Technologie Supérieure, Université du Québec

Docteur Alioune DRAME Examineur

Directeur du Département Management, Université
Senghor, Alexandrie, Egypte

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à l'endroit de mes parents, Hyacinthe NDIAYE et Sophie NDONG pour l'éducation et les valeurs morales et humaines qu'ils ont su inculqué à leur famille.

Je remercie tous ceux qui, de près ou loin ont participé à la réalisation de ce mémoire, de par les conseils, les orientations, l'accompagnement pédagogique et morale. Une pensée à tous ceux qui ont facilité et permis notre épanouissement durant cette belle aventure Senghorienne. Une pensée spéciale :

- A Monsieur Alioune DRAME, Directeur du Département Management et son assistante, Madame YOUSSEF, pour le travail acharné et continu afin de faciliter les conditions d'étude des étudiants ;
- A Monsieur Pr. Adel FRANCIS, pour avoir accepté d'encadrer ce travail, merci pour votre disponibilité et votre sens de l'écoute et de l'humilité ;
- A l'ensemble du corps professoral, qui durant ces 2 ans a su nous inculqué, du savoir, du savoir-être et savoir-faire ;
- Au personnel de l'ambassade du Sénégal en Egypte avec à sa tête SE E. BEYE, mention spéciale M. Habib SARR pour sa disponibilité et son ouverture ;
- A Monsieur Amadou THIAM, DGA de la SAED pour avoir accepté mon stage au niveau de de la structure, remerciements particulier à Monsieur Khaly SALL, Directeur de la DDAC, à M. Mouhamadou M. DEME, mon maître de stage qui m'a accompagnée durant ces 6 mois et à l'ensemble du personnel de la SAED, les OP, avec qui j'ai eu à travailler dans le cadre de ce mémoire.
- A mes anciens amis et collègues du Papriz2 pour l'enrichissante et la fructueuse expérience vécue, merci à MM Yoshihiko OGATA, Chef du projet, Takuma KOURA, Takashi HOTTA, Djibril GUEYE, Coordonnateur du Papriz2, mention spéciale à Mamadou SYLLA et Justin SONKO qui ont particulièrement soutenu la rédaction de ce mémoire ;
- A mon mari, mon confident, mon ami Alphonse GOMIS pour son soutien sans faille depuis le début du « projet d'étude à l'université Senghor » ;
- A ma famille pour les encouragements, mes frères et sœurs pour la présence durant toute cette formation ;
- A la communauté sénégalaise de cette promotion 17, merci pour les beaux moments de communion passés ensemble ;
- A mes camarades de classe, mes collaborateurs du BEUS 2021 pour les riches échanges et connaissances partagées.

A tous ceux qui, de par leur disponibilité et leur collaboration, ont participé à la réalisation de ce mémoire : un très grand merci.

Dédicace

A mon ami et neveu chéri Francis Gérard Etienne KALLING, repris à notre affection à la fleur
de l'âge.

Que le paradis soit ta dernière demeure !

Résumé

Le Sénégal a durant ces dernières décennies accentué sa politique agricole sur l'intensification des cultures vivrières afin de prévenir l'insécurité alimentaire qui l'a menacé durant la crise économique de 2008. Le riz étant, la céréale la plus consommée, l'Etat à travers le PNAR, volet rizicole du PRACAS veut atteindre l'autosuffisance en riz. Le plus grand pourcentage du programme est attendu dans la VFS. Selon les autorités techniques, au vu des superficies aménagées, l'augmentation de la productivité du riz doit passer par la double culture du riz. Cependant, beaucoup d'obstacles entravent l'effectivité de cette double culture, parmi lesquels le financement de la production. C'est ainsi que le PAPRIZ2 en partenariat avec la SAED et LBA a décidé dans le cadre de son APDC d'expérimenter le crédit annuel comme dispositif financier devant accompagner la double culture. Il est instauré dans cette phase pilote car dans les enquêtes de référence du projet il est ressorti que le retard dans l'octroi du crédit constitue un frein à la réalisation de deux campagnes de riz durant la même année. L'annualisation du crédit permet donc de pallier les démarches fastidieuses sur les demandes de crédit et le délai d'attente de l'approbation du crédit. Il permet donc de gagner en temps pour éviter le chevauchement entre la SSC et l'HIV afin de démarrer à temps la campagne et ce, dans le respect strict du calendrier cultural.

Dans ce travail de recherche, il est ici question d'évaluer l'impact du crédit annuel sur l'effectivité de la double-culture du riz dans les sites de la double culture du PAPRIZ2, et de manière générale l'impact du financement de la production rizicole sur les objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz au Sénégal.

Mots-clefs

Autosuffisance, Crédit annuel, Double culture, Intensification agricole, Politique agricole, Riziculture

Abstract

In recent decades, Senegal has focused its agricultural policy on intensifying food crops in order to prevent the food insecurity that threatened the country during the 2008 economic crisis. As rice is the most consumed cereal, the Senegalese Government, through the PNAR, the rice-growing component of the PRACAS, wants to achieve self-sufficiency in rice. The largest percentage is expected in the VFS. According to the technical authorities, as regards the few developed areas, the increase in rice productivity must be achieved through double cropping.

However, there are many obstacles to the effectiveness of this double cropping, including the financing of production. That's why PAPRIZ2, in partnership with SAED and LBA, has decided to experiment with annual loan as a financial mechanism to support double cropping in its pilot activity. It was introduced in this pilot phase because the project's baseline surveys revealed that delays in granting credit were a hindrance to the realization of two rice campaigns in the same year. The annualization of credit therefore makes it possible to overcome the tedious process of applying for credit and the time it takes to obtain credit approval. It therefore saves time to avoid overlapping between the SSC campaign and the HIV one in order to start the campaign on time and in strict compliance with the cropping calendar.

In this research work, the aim is to evaluate the impact of annual loan on the effectiveness of double-cropping of rice in the PAPRIZ2 double-cropping pilot sites, and more generally the impact of financing rice production on the objectives of achieving rice self-sufficiency in Senegal.

Key-words

Agricultural intensification, Agricultural policy, Annual loan, Double-cropping, Self-sufficiency, Rice cultivation

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AHA : Aménagement Hydro-Agricole
- BLP : Bon de Livraison et de Paiement
- CA : Conseiller Agricole
- CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
- CT : Coopération Technique
- DC : Double-culture
- GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- HIV : Saison d'hivernage
- JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale
- LBA : La Banque Agricole
- MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
- MoU : Memorandum of Understanding
- OP : Organisation de Producteurs
- PAPRIZ : Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les aménagements hydro-agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal
- PD : Plan Directeur
- PNAR : Programme National d'Autosuffisance en Riz
- PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence Agricole au Sénégal
- SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta de la Vallée du Fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres
- SSC : Saison Sèche Chaude
- SSF : Saison Sèche Froide
- VFS : Vallée du Fleuve Sénégal

Tables des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé.....	iii
Mots-clefs.....	iii
Abstract	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Tables des matières.....	1
Introduction Générale.....	4
1 CHAPITRE 1 : ETUDE THEORIQUE ET CONTEXTUEL DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION RIZICOLE AU SENEGAL.....	7
1.1 SECTION 1 : PRESENTATION DU CADRE D’ETUDE.....	7
1.1.1 La Vallée du fleuve Sénégal.....	7
1.1.2 Présentation de la structure institutionnelle : SAED	11
1.1.3 Présentation du PAPRIZ2 et de l’activité pilote de la Double-Culture.....	14
1.2 SECTION 2 : POLITIQUES AGRICOLES ET FINANCEMENT DE LA PRODUCTION RIZICOLE	16
1.2.1 Evolutions des politiques agricoles et rizicoles.....	16
1.2.2 Evolution du crédit en milieu agricole et type de financement.....	18
1.2.3 Structuration des Organisations de Producteurs dans la VFS.....	21
1.2.4 Le crédit annuel dans l’activité pilote de la double-culture.....	22
1.3 PRESENTATION DE L’ETUDE THEORIQUE DE L’ETUDE	24
1.3.1 Définition des concepts clés.....	24
1.3.2 Contexte et justification de l’étude.....	25
1.3.3 Intérêt de l’étude	27
1.3.4 Problématique ou question de recherche	28
1.3.5 Objectifs de l’étude	30
1.3.6 Hypothèses.....	31
2 CHAPITRE2 : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L’ANALYSE DU CREDIT-ANNUEL SUR LA DOUBLE-CULTURE	32
2.1 SECTION 1 : REVUE DE LA LITTERATURE	32

2.2	SECTION 2 : OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES.....	34
2.2.1	Données de performance et de suivi de l'activité pilote	34
2.2.2	Entretien direct	34
2.2.3	Entretien semi-directif	35
2.3	SECTION 3 : OUTILS D'ANALYSE DE DONNEES	35
2.3.1	Traitement des données	35
2.3.2	Difficultés rencontrées	36
3	CHAPITRE 3 : Présentation, analyse et discussions des résultats	37
3.1	SECTION 1 : EXPOSE DES RESULTATS	37
3.1.1	La pertinence du CA et son impact sur le calendrier culturel et le plan de campagne	37
3.1.2	L'applicabilité du CA	38
3.1.3	L'encadrement du PAPRIZ2 et de la SAED dans la mise en œuvre du CA.....	39
3.1.4	L'effectivité de la double-culture en contexte d'annualisation du crédit.....	39
3.2	SECTION 2 : DISCUSSIONS ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....	40
3.2.1	Corrélation des résultats avec l'hypothèse de départ	40
3.2.2	Corrélation des résultats avec les hypothèses secondaires	41
3.3	Section 3 : Leçons apprises.....	42
4	CHAPITRE 4 : Recommandations et projet issu de la recommandation principale.....	43
4.1	Section 1 : recommandations	43
4.2	Section 2 : Proposition de projet : solarisation des systèmes d'irrigation dans la VFS 45	
4.2.1	Descriptif du projet	45
4.2.2	Cadre logique	47
4.2.3	Analyse des parties prenantes	48
4.2.4	Structure de fractionnement des taches	50
4.2.5	Structure de Découpage du Projet ou WBS	51
4.2.6	Diagramme de Gant	52
4.2.7	Budget du projet	53
	Conclusion Générale	54
5	Références bibliographiques.....	1
5.1	Ouvrages généraux et spécialisés	1
5.2	Thèses et mémoires	1
5.3	Documents officiels.....	1

5.4	Webographie.....	2
6	Liste des illustrations.....	3
7	Liste des tableaux.....	3
8	Annexes.....	4
8.1	Annexe 1 : Guide d’entretien LBA_Agence Saint-Louis	4
8.2	Annexe 2 : Guide d’entretien PAPRIZ2 (Chargé du suivi de l’APDC).....	4
8.3	Guide d’entretien pour la SAED (Conseillers agricoles des sites pilotes)	4
8.4	Annexe 4 : Guide d’entretien Sites pilotes.....	5

Introduction Générale

Le Sénégal est un pays situé à l'ouest du continent africain avec une superficie de 196 722 km² et une population totale estimée à 16 705 605¹ en 2020. Il est classé dans les pays en développement et son PIB (Produit Intérieur Brut) est de 24,13 milliards USD \$ selon le rapport 2018 de la Banque Mondiale. Le Sénégal est un pays sahélien avec un climat favorable à l'agriculture qui est une des composantes de son secteur primaire. L'agriculture occupe une grande place dans l'économie sénégalaise et est principalement composée de la culture de céréales comme le mil, le riz, le sorgho et le maraîchage.

Jadis considéré comme un produit de luxe, le riz, la céréale la plus consommée au Sénégal de nos jours, est devenue durant ces dernières décennies une denrée de première nécessité. Il représente l'aliment de base le plus consommé et le pays est l'un des plus grands consommateurs de riz en Afrique de l'Ouest avec une consommation annuelle estimée à 90 kgs par habitant.

La riziculture est une activité traditionnelle qui était autrefois concentrée dans le sud du Sénégal, en Casamance ; dans le nord, précisément dans la vallée du fleuve Sénégal et enfin au centre- ouest, dans des régions comme Fatick et Kaolack. On distingue deux types de riziculture :

- La riziculture irriguée qui est développée dans la VFS (vallée du fleuve Sénégal) au Nord et dans le bassin de l'Anambe situé au Sud et ;
- La riziculture pluviale qui est pratiquée en Casamance, en région sud.

Face à un taux de croissance démographique élevé, au cours de la dernière décennie et à une forte urbanisation de la population, la demande en riz a augmenté avec une production nationale de riz qui reste encore très faible. La résultante à cette situation intègre le pays parmi les plus grands importateurs de riz en Afrique.

Le Sénégal a toujours accordé une place centrale à la filière riz et l'a ciblée dans ses différentes politiques agricoles. Malgré les efforts de l'Etat pour booster la production nationale durant ces dernières années, les importations en riz sont toujours aussi importantes et s'estiment à environ 190 milliards de FCFA soit 16%² du déficit de la balance commerciale du pays.

Le principal problème du riz local reste sa compétitivité face au riz importé et le grand défi aujourd'hui est la commercialisation et l'adoption du riz local par les Sénégalais qui doivent passer par l'autosuffisance d'un côté mais par la qualité du produit proposé.

¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ANSD, Projections démographiques, 2020

² ANSD. *Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE)*. Dakar, Sénégal : ANSD, 2018

Cette dernière décennie a vu l'Etat du Sénégal se focaliser sur l'atteinte de l'autosuffisance en riz en vue de réduire les effets néfastes des importations sur la balance commerciale mais aussi en vue d'autonomiser les différents acteurs de la filière riz. C'est dans cette perspective que la politique agricole du pays articulée autour du PRACAS met au cœur de ce programme l'intensification des cultures de première nécessité parmi lesquelles le riz.

En effet, le PNAR, volet rizicole du PRACAS lancé en 2008 et repris en 2014 s'est fixé comme objectif l'atteinte de l'autosuffisance en riz avec une production de 1 060 000 tonnes de riz blanc à l'horizon 2017. Pour le Ministère de l'Agriculture et l'Equipement Rural (MAER), cette intensification agricole doit se baser sur une bonne production et une meilleure productivité du riz et c'est dans ce sens que la double-culture a été proposée pour donner sens à cet objectif.

Elle s'appuie sur la culture du riz aussi bien en Hivernage qu'en Saison Sèche Chaude autrement appelée Contre-saison durant la même année et sur la même parcelle. Cependant, dans son applicabilité et pour son effectivité la double-culture fait face à plusieurs défis parmi lesquels ceux liés à l'organisation, à la disponibilité à temps du matériel de préparation de sol et de récolte, la disponibilité des intrants et le tout couronné par la disponibilité du crédit qui est devenu incontournable dans la filière riz et qui constitue l'objet de ce travail d'étude et de recherche. Quelle est la place et l'impact du crédit de production sur les objectifs d'atteinte d'autosuffisance en riz ?

En effet, pour aller en campagne, les producteurs font une expression de besoins qu'ils doivent déposer au niveau de LBA (ex CNCAS) en vue d'obtenir un crédit qui leur permettra de couvrir les dépenses liées à la production (préparation du sol, cotisations pour l'irrigation et la maintenance des canaux, achats d'herbicides, entre autres.). Ce crédit octroyé par union (constituée en son sein de GIE) est remboursable sur 9 mois et doit être recouvert à hauteur du minimum de 80% pour espérer avoir un autre crédit pour la campagne suivante.

Cependant, pour effectuer la double-culture du riz, beaucoup de producteurs rencontrent des difficultés car ils ne remboursent pas à temps le crédit pour pouvoir bénéficier d'un autre. Ceci s'explique par le fait qu'ils font face aux premières pluies qui retardent les récoltes de la campagne en cours et entravent le début des travaux de préparation de sol de la campagne suivante, ce qui crée un chevauchement entre les campagnes et handicape la faisabilité de la campagne suivante surtout celle d'hivernage. C'est dans cette perspective que l'annualisation du crédit a toujours été une requête des acteurs de la filière en vue d'éviter ces désagréments. Ce travail de recherche se veut donc une étude de l'impact du crédit annuel sur l'effectivité de la double-culture.

Le PAPRIZ2, projet exécuté par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) dont la maîtrise d'ouvrage est gérée par la MAER à travers la SAED a décidé d'expérimenter, dans le cadre des objectifs que le Gouvernement du Sénégal s'est fixé pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz, la double-culture à travers son activité pilote. Cette activité de la

double-culture est expérimentée avec 3 sites pilotes sélectionnés et l'instauration du crédit annuel pour accompagner cette activité a été mise en place comme outil financier.

Quelle est la place du crédit sur les objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz ? Le crédit annuel est-il l'outil financier approprié pour accompagner la double-culture ? Est-il adapté au système de production dans la VFS ? Le crédit annuel expérimenté dans le cadre du PAPRIZ2 a-t-il été effectif ? Tel est un ensemble d'interrogations auxquelles nous essayerons de répondre dans le cadre de notre travail d'étude et de recherche intitulé :

« Analyse de l'impact du dispositif de financement de la production rizicole sur l'atteinte des objectifs d'autosuffisance en riz au Sénégal : évaluation du crédit annuel expérimenté dans le cadre de l'activité pilote de la double-culture du PAPRIZ2 ».

Pour mener à bien cette étude, nous articulerons notre travail sur quatre grands chapitres scindés en sous-sections. En premier chapitre, nous traiterons de l'étude théorique et contextuel du dispositif de financement de la production rizicole au Sénégal en partant de la présentation du cadre d'étude, des politiques agricoles et de financement de la filière riz et l'étude théorique autour du sujet. En deuxième chapitre, il sera question d'aborder la démarche méthodologique qui sera utilisée pour traiter cette étude en faisant ressortir la revue de littérature autour du sujet mais aussi les outils d'analyse et de collecte utilisés pour faire ressortir notre troisième chapitre portant sur une présentation, analyse et discussions des résultats. Enfin, en quatrième chapitre il s'agira d'émettre des recommandations et de faire un exposé sur le projet qui sera issu de notre recommandation principale.

1 CHAPITRE 1 : ETUDE THEORIQUE ET CONTEXTUEL DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION RIZICOLE AU SENEGAL

1.1 SECTION 1 : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

1.1.1 La Vallée du fleuve Sénégal

Situé dans la partie Nord du Sénégal, la rive gauche de la vallée du fleuve Sénégal qui correspond à notre zone d'étude s'étend sur plus de 800 kilomètres, de l'embouchure à la frontière avec le Mali et le long de la Falémé qui est un affluent du Sénégal.

Le potentiel d'irrigation du fleuve Sénégal sur le territoire du Sénégal est estimé à 240 000 ha. Le bassin versant du fleuve Sénégal prend sa source dans la région des hautes terres de Guinée, appelée Fouta Djallon, où les précipitations sont supérieures à 1.500 mm par an. Le bassin du fleuve Sénégal polarise en effet 4 pays que sont le Mali, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. Environ 15% de ce bassin versant, soit 71.900 km² se trouve dans le territoire du Sénégal.

Au plan administratif, la VFS couvre les trois régions de Saint-Louis (Départements de Saint-Louis, Dagana et Podor), Matam (Départements de Matam et Kanel) et Tambacounda (Département de Bakel) et elle représente environ 34% de la superficie totale du pays.

Du point de vue géographique, on distingue trois grandes zones hydro écologiques dans cette partie du pays :

- La Haute vallée située en amont de Bakel qui s'étend sur les 50 km situés le long du fleuve Sénégal jusqu'à la frontière malienne et la rive gauche de la Falémé ;
- La Moyenne vallée qui se développe de Bakel à Podor ;
- La Basse vallée incluant le Delta, le territoire qui s'étend de Podor à l'embouchure du fleuve.

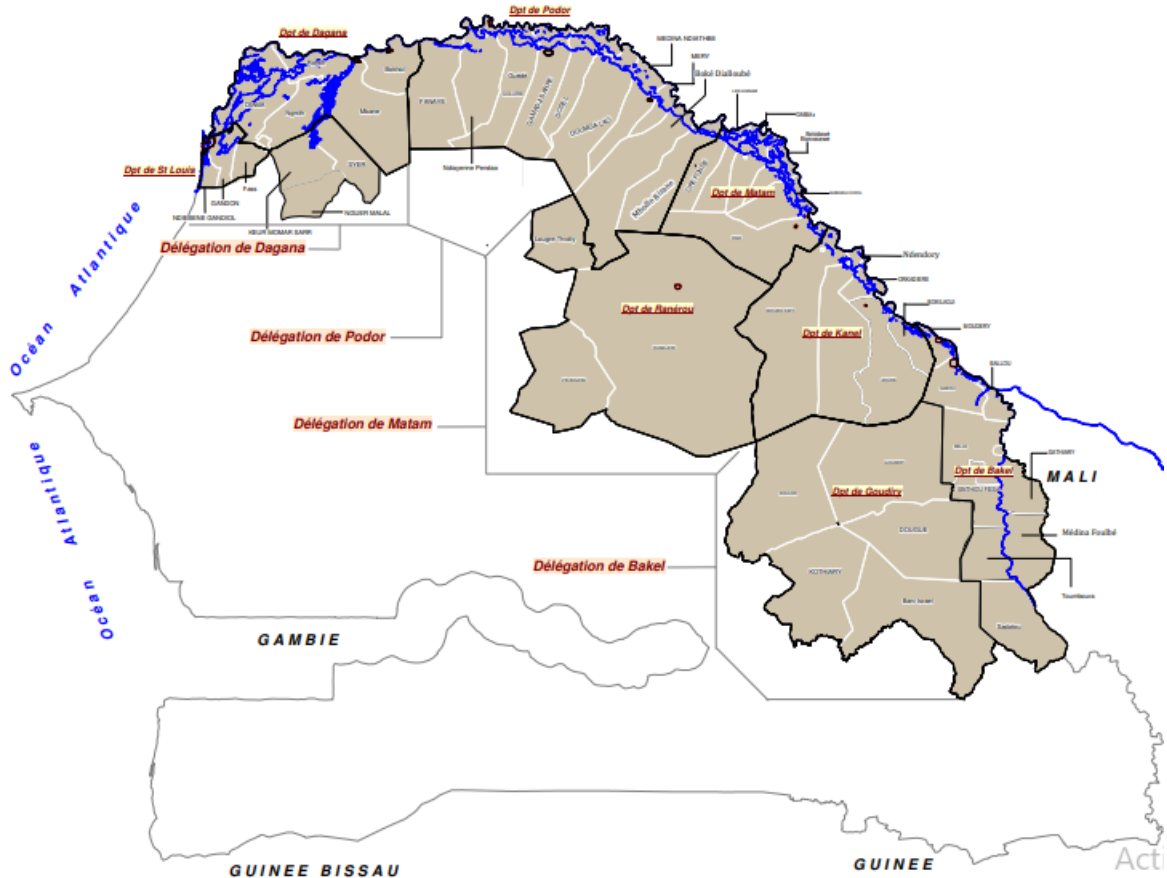


Figure 1 : Carte de la zone d'intervention de la SAED, la VFS (SAED)

Description du cadre physique

Le climat :

Situé en zone sahélienne, la VFS se caractérise tout comme le reste du pays par des saisons sèches et des saisons de pluies.

La pluviométrie est caractérisée par des pluies faibles, irrégulières, réparties sur 2 à 3 mois entre juillet et septembre. Dans l'ensemble, les quantités et le nombre de jours de pluie diminuent du Sud au Nord. Les moyennes annuelles varient de 200-300 mm dans le delta et la basse vallée, 300-400 mm dans la moyenne vallée, 500-600 mm dans la haute vallée.

La saison sèche, quant à elle est marquée par l'harmattan, vent chaud et sec chargé de poussière. Elle couvre la période d'octobre à juin.

Les progrès notés dans la maîtrise et la gestion de l'eau d'irrigation permettent une exploitation agricole durant toute l'année. Nous avons ainsi trois saisons distinctes, à savoir :

- de la saison sèche chaude (mars à juin) ;
- la saison hivernage (juillet à septembre) ; et
- la saison sèche froide (octobre à février).

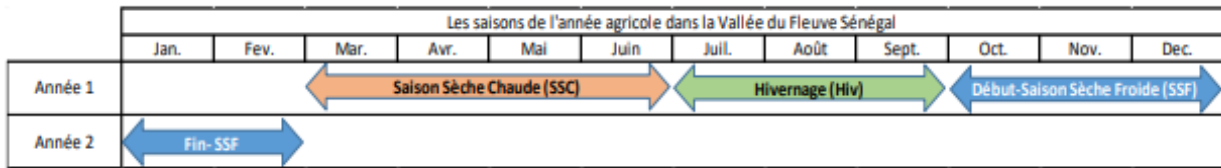


Figure 2 Calendrier des saisons agricoles dans la VFS (Mémoire H. FAYE, 2020)

Les sols

On distingue quatre grandes variétés de sols dans la vallée :

- Les sols hollaldé : 36% du potentiel irrigable, ils contiennent 50 à 75 % d'argile et sont favorables à la riziculture, ils supportent la submersion et sont très difficiles à travailler (mauvais drainage).
- les sols dits faux-hollaldé : 31% du potentiel irrigable, ils contiennent 30 à 50 % d'argile (sont argilo limoneux) ils sont favorables à la riziculture et aux autres cultures.
- les fondé : 33% du potentiel irrigable, ils ont une teneur en argile de 10 à 30% (sont limoneux) avec un drainage moyen. Ils sont favorables à toutes cultures autres que le riz. Ce sont des sols filtrants.
- les sols dits de diéri qui contiennent 80 à 90% de dépôts sablonneux peuvent supporter toutes les cultures autres que le riz.

Types d'aménagement ou systèmes d'irrigation dans la VFS

L'agriculture irriguée a été introduite dans la VFS dans un contexte marqué par la sécheresse (en 1970) qui affectait drastiquement les systèmes de culture qui y existaient à savoir l'agriculture pluviale et la culture de décrue. Avec l'appui de l'Etat et certaines structures privées beaucoup d'aménagements ont été réalisés pour permettre aux population de mieux faire face aux conséquences de la sécheresse.

Dans son Document nommé Référentiel de Normes D'Aménagement dans la Vallée Rive Gauche du Fleuve Sénégal de 2005, la SAED classe les différents AHA où l'agriculture irriguée se pratique dans la VFS en quatre types. Ces types d'AHA et leur description figure dans le tableau ci-après.

Tableau 1 Tableau 1 : Types d'AHA dans la VFS (SAED, 2005)

Type	Description
Les grands aménagements (GA)	Ils sont caractérisés par leur superficie relativement importante dont l'irrigation se fait à la demande. Ils comportent une station de pompage fixe, régulée et électrifiée avec pompes submersibles ou à axe vertical, et des réseaux de drainage et d'irrigation en terre compactée avec ligne d'eau haute.
Les Aménagements Intermédiaires (AI)	Leur conception résulte de la combinaison des avantages liés aux grands aménagements et aux périmètres irrigués villageois. Ils sont composés de plusieurs unités autonomes d'irrigation (UAI) dans lesquelles l'irrigation se fait au tour d'eau. On y retrouve les mêmes composantes d'aménagements que pour les grands aménagements.
Les périmètres irrigués villageois (PIV)	Les premiers périmètres de ce type ont été aménagés de façon très sommaire sur les berges du fleuve avec la participation physique des paysans. La plupart de ces PIV ont été abandonnés. Ils ont fait place actuellement à des PIV dits améliorés dont la conception et la mise en œuvre sont proches des aménagements intermédiaires.
Les périmètres irrigués privés (PIP)	Ils ont connu une explosion dans le delta suite au désengagement de la SAED des fonctions productives et commerciales, et au reversement des zones pionnières dans les zones de terroirs. Ils sont de conception similaire aux périmètres irrigués villageois sommaires et sans réseau de drainage. La plupart sont vite abandonnés suite aux problèmes de salinité ou aux difficultés de fonctionnement

Aménagé pour des cultures adaptées au milieu en particulier le riz, le tableau ci-après nous fait une description du potentiel irrigable aussi bien en paddy qu'en autres spéculations (maïs, maraîchage...) dans la VFS réalisée en 2015.

Tableau 2 Description taux d'aménagement du potentiel irrigable dans la VFS (SAED, chiffres en anglais)

(Unité : ha)

Délégation	Potentiel Irrigable		Superficies aménagées		Superficies non-aménagées	
	Paddy	Autres spéc.	Paddy	Autres spéc.	Paddy	Autres spéc.
Dagana	55,871	59,329	50,224	35,975	5,647	23,354
Podor	35,687	21,913	16,416	9,425	19,271	12,488
Matam	27,284	15,916	10,383	1,450	16,901	14,466
Bakel	6,983	17,017	2,350	1,829	4,633	15,188
Total	125,825	114,175	79,373	48,679	46,452	65,496

La Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) regorge d'un fort potentiel pour le développement de l'agriculture irriguée et de la riziculture en particulier et devra contribuer à 57%³ de l'objectif total de production de riz paddy fixé par le PRACAS au niveau national.

³ PNAR

1.1.2 Présentation de la structure institutionnelle : SAED

Située dans la zone nord du Sénégal, La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) a été créée en 1965. Elle s'articule à la Loi n°1965/01 du 20 janvier 1965 portant création de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal qui la décrivait comme un établissement public à vocation agricole, à caractère industriel et commercial. Elle devient plus tard, avec la loi 81-57 du 10 juillet 1981 une entreprise publique et couvre les régions administratives de Saint-Louis, Matam et Tambacounda. Elle a pour mission de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée sur la rive gauche du fleuve Sénégal et de la Falémé. Pour être menée, cette mission se décline à travers les sept domaines d'activités stratégiques suivants :

- Réalisation des investissements publics,
- Maintenance des infrastructures hydroagricoles,
- Gestion de l'eau et de l'environnement,
- Aménagement rural et sécurisation foncière,
- Appui à la mise en valeur et à la professionnalisation,
- Appui à l'entrepreneuriat rural privé.
- Management et pilotage

La SAED a son siège dans la ville de Saint Louis. Le siège de la SAED est composé des cinq directions suivantes :

- la direction financière et comptable,
- la direction des ressources humaines et de l'administration
- la direction du développement et de l'appui aux collectivités territoriales
- la direction des aménagements et des infrastructures hydro-agricoles,
- la direction du développement et de l'aménagement rural
- la direction autonome de maintenance.

Les locaux du département de l'exploitation et de la maintenance sont à Ross-Béthio, qui se trouve à une cinquantaine de kilomètres de la ville de Saint. Louis.

Les zones couvertes par la SAED abritent chacune une délégation qui représente le démembrement de la SAED dans ce milieu et est dirigée par un Ingénieur Délégué. Nous avons quatre délégations : la délégation de Dagana, de Podor, de Matam et de Bakel.

Chaque délégation dispose d'une :

- Division d'Appui à la Production et à l'Entrepreneuriat Rural (DAPER, ex DPRD) ;
- Division d'Appui au Développement des Communes (DADC) ;
- Division de l'Aménagement et Gestion de l'Eau (DAGE) ;
- Division de Comptabilité et Administration (DCA) ; et
- Division du Suivi Evaluation (DES)

Chaque délégation est divisée en secteurs agricoles avec à leur tête un Chef de Secteur chargé de coordonner les activités du secteur qui lui a été affecté de concert avec les Conseillers agricoles qui eux coordonnent de manière opérationnelle et direct avec les producteurs au niveau des zones qui sont des subdivisions des secteurs.

Avec son premier statut, la SAED avait une mission entièrement et pleinement dédiée à l'aménagement et de la maintenance des installations de l'irrigation dans la VFS. Elle s'occupait de la production, de la commercialisation et même du crédit pour les OP qui était sous sa tutelle.

Cependant, suite à un rappel à l'ordre de la Banque Mondiale (BM) qui taxait les pays en développement d'être trop interventionnistes, l'Etat du Sénégal a opté dans le cadre des Politiques d'Ajustement Structurelles (PAS) pour une Nouvelle Politique Agricole qui avait comme pilier le désengagement de l'Etat dans certaines filières comme celle agricole, entraînant de facto, le dépérissement des sociétés nationales de développement rural et la responsabilisation des producteurs. C'est ainsi que la SAED s'est désengagée dans la gestion proprement dite de la filière agricole au sein de la VFS se limitant désormais à l'encadrement et au conseil.

Pour mener à bien sa mission, la SAED repose sa feuille de route sur une Lettre de Mission (LM) et en est actuellement à sa 12eme communément appelée LM12. Cette lettre de mission est un document remis par l'Etat du Sénégal à la SAED. Elle décrit de façon précise la nature et les conditions de la mission confiée à la société dans sa zone d'intervention et a une durée de 3 ans. De 1981 à nos jours, onze lettres de mission ont marqué les activités de la SAED. La 12e Lettre de mission a été élaborée en articulation avec les 3 Objectifs sectoriels (OS) et le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du MAER. Ainsi, elle définit, dans ce sens, les 7 domaines d'activités de la SAED pour concourir à la réalisation des objectifs fixés dans le PSE et le PRACAS. Cette articulation est matérialisée dans le Tableau ci-après :

Tableau 3 Domaines d'activités de la SAED en rapport avec les Objectifs sectoriels et Programmes DPPD du MAER

Objectifs sectoriels	Programmes DPPD	Domaines d'activités SAED
OS 1: Augmenter la production et la productivité agricole	P1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	DA1 : Réalisation d'aménagements et d'infrastructures hydro-agricoles DA2 : Maintenance des infrastructures hydro-agricoles DA3 : Gestion de l'Eau et de l'Environnement DA4 : Appui à la gestion et à la sécurisation du foncier rural
	P2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	DA5 : Appui à la mise en valeur et à la mise en marché
OS 2 : Renforcer le dispositif d'appui à la production agricole	P3 : Accompagnement à la production : financement, recherche, formation agricole et rural et appui conseil	DA6 : Conseil agricole et promotion de l'Entrepreneuriat rural
OS 3 : Améliorer la gouvernance du secteur agricole	P4 : Pilotage et Coordination administrative du MAER	DA7 : Management et pilotage

Source : Équipe d'étude JICA sur la base de la 12^e Lettre de mission

Au terme des trois années de la LM12, l'intervention de la SAED dans les différents domaines déclinés ci-dessus, devrait se traduire par les résultats attendus suivants :

- une augmentation du taux d'aménagement du potentiel irrigable de la VFS, du taux d'exploitabilité des surfaces aménagées, du taux de mise en valeur des périmètres, ainsi que des infrastructures hydroagricoles ;
- une amélioration de la gestion et de l'utilisation rationnelles et durables des ressources naturelles (eau et préservation de l'environnement) ;
- des solutions au problème de la dégradation de la qualité de l'eau et du sol sont proposées ;
- un renforcement significatif des capacités de pilotage du développement territorial par les communes en zone rurale ;
- une meilleure prise en charge des besoins d'accompagnement des acteurs ruraux à travers la consolidation du dispositif d'appui-conseil ;
- un niveau plus élevé de professionnalisation des producteurs et de leurs organisations, à travers un programme adapté de renforcement de capacités techniques et de gestion et l'amélioration du dispositif d'accompagnement ;
- un entrepreneuriat privé rural plus performant et beaucoup plus présent sur les différents maillons des chaînes de valeur agricoles ;
- une amélioration significative des performances de la SAED par un renforcement des capacités techniques des structures opérationnelles et des agents à travers un plan de formation adapté aux besoins.

Pour atteindre l'objectif de production de riz paddy qui lui est assigné, la SAED a déjà aménagé environ 60% des terres potentielles pour la riziculture dans la VFS.

1.1.3 Présentation du PAPRIZ2 et de l'activité pilote de la Double-Culture

Fruit de la coopération entre le Gouvernement du Sénégal et celui du Japon, le Papriz2 est un projet axé sur le développement de la riziculture dans la VFS dont la maîtrise d'ouvrage (MOA) est gérée par le MAER et la maîtrise d'œuvre par la SAED qui est en charge de la mise en œuvre de la politique agricole du Gouvernement dans cette région Nord du Sénégal.

Le PAPRIZ2 est un projet quinquennal qui couvre la période de Mai 2016 à Mars 2021 (rallongée à septembre 2021). Il vient en complément au Papriz1, qui a été exécuté dans le cadre des activités de l'Assistance Officielle au Développement (AOD) de la JICA durant la période 2010-2014. Cette première phase a fait ses preuves dans le développement de la riziculture dans la VFS et s'est surtout démarqué par un accompagnement solide des producteurs de la chaîne de valeur en dotation d'équipements agricoles (équipements de transformation du riz) afin d'améliorer la qualité du riz.

A sa suite, le Papriz2 a été lancé en 2016 avec comme objectif d'améliorer la productivité et la production du riz dans les AHA de la VFS en vue d'une meilleure commercialisation. Il s'appuie sur l'amélioration des techniques culturales mais aussi sur le renforcement du capital humain des acteurs cibles du projet. Le groupe cible est composé : des producteurs de riz, des riziers, des prestataires de services mécanisés, des mécaniciens et réparateurs de machines agricoles, des organisations de producteurs des zones cibles du projet.

Les activités du projet se recoupe en deux piliers majeurs que sont : l'élaboration d'un Plan Directeur (PD) de la filière riz pour l'horizon 2018-2027 qui couvre la zone de la VFS c'est -à-dire les délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel, et la mise en œuvre d'activités dites de Coopération Technique (CT) qui ciblent les zones de Dagana et Podor.

Les résultats ou composantes du PAPRIZ2

Quatre résultats sont attendus de ce projet et c'est à travers ces résultats que le projet se décline en composante ou plus encore en sous-équipes résumées sur cette figure ci-après.

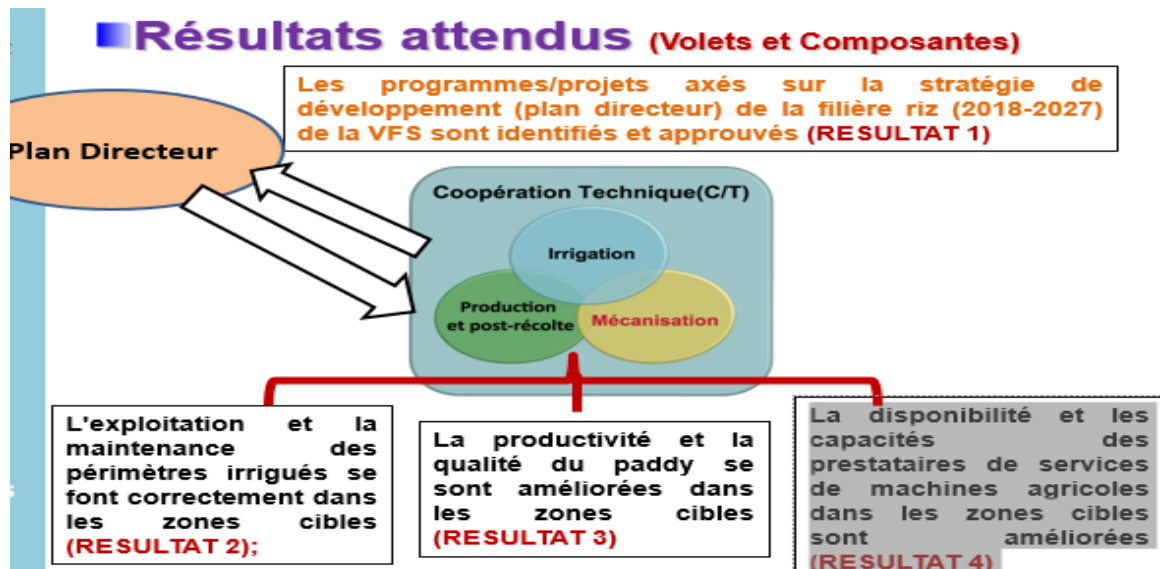


Figure 3 : résultats/Composantes du PAPRIZ2 (Papriz2, 2016)

L'activité pilote de la Double-Culture

Dans la version n° 3 de sa Matrice de Conception de Projet (MCP), l'activité pilote de la double-culture a été intégrée comme cinquième résultat du projet et s'arrime au pilier des activités de coopération technique. A travers ce résultat, le Papriz2 se veut plus concret en termes d'accompagnement à travers l'expérimentation. Il reste un résultat transversal car il touche à toutes les composantes du projet nommées ci-dessus. Ainsi trois sites pilotes ont été sélectionnés (deux dans la délégation de Dagana et un dans la délégation de Podor) pour accueillir ce projet d'expérimentation qui implique une série d'activités agricoles réalisées dans les conditions optimales de production (disponibilité des semences, intrants, machines pour la préparation du sol et la récolte, crédit...). La finalité de l'APDC est d'avoir une meilleure planification agricole permettant le respect du calendrier culturel dans un contexte de double-culture du riz avec comme mécanisme de financement, le **crédit annuel**.

Elle a donc nécessité un processus de sélection avec certains critères tels que la solvabilité de l'union vis-à-vis de la banque, la capacité interne de l'union à s'organiser entre autres. A l'issue de cette sélection trois sites pilotes ont été retenus pour expérimenter l'APDC : Pont-Gendarme Kassack-Nord (délégation de Dagana) et Fanaye SP1 (Délégation de Podor).

Les sites sélectionnés ont pu bénéficier d'une série de formations sur la maintenance et la gestion de l'eau, les techniques de production rizicole, l'amélioration des techniques de stockage et de conservation du riz, un renforcement de capacités des conducteurs de machines agricoles et les réparateurs de machines et le tout doublée d'un type de formation plus pratique : les champs-école-paysans (CEP). Durant ces CEP, il s'agissait particulièrement pour l'équipe d'encadrement (Papriz2 et SAED) d'organiser une formation avec les producteurs d'un site, au niveau de deux parcelles, une parcelle témoin avec les bonnes

pratiques agricoles (recommandées par la science) et une autre parcelle avec des pratiques paysannes.

Pour accompagner l'APDC, la SAED avec l'appui du PApri2 a signé avec LBA une convention de partenariat pour mettre à la disposition des sites concernés le crédit annuel comme mécanisme de financement devant accompagner cette activité.

Un suivi continu est assuré chaque semaine dans les sites pour permettre plus tard une évaluation des pratiques de l'expérimentation et afin de pouvoir retenir les leçons qui devront confirmer ou non l'hypothèse selon laquelle, la double-culture du riz est la solution pour l'atteinte des objectifs de l'autosuffisance en riz au Sénégal.

Tableau 4 Résumé de l'APDC (Source : PApri2)

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un calendrier cultural recommandable pour la double culture du riz. - Procéder aux expérimentations de la mise en place du crédit annuel et du système de rotation par bloc pour le bon fonctionnement des opérations liées aux façons culturales et à l'irrigation. - Identifier les problèmes qui handicapent le respect du calendrier cultural.
Périmètres cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Pont Gendarme (270 ha) dans la Délégation de Dagana - Kassack Nord A (187 ha) dans la Délégation de Dagana - Ngallenka ⁴(470 ha) dans la Délégation de Podor
Acteurs principaux	Union/GIEs, SAED, CNCAS et l'équipe de projet du PAPRI2
Activités majeures	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du calendrier cultural - Signature d'un protocole d'accord sur la mise en œuvre du projet pilote entre la SAED, l'Union et le Projet PAPRI2. - Mise en place d'un système de rotation par bloc par le biais des canaux secondaires pour les activités liées aux pratiques culturales et l'élaboration d'un calendrier cultural par bloc - Expérimentation du crédit annuel par la CNCAS et la SAED - Mise en place d'un système de suivi des pratiques culturales - Organisation de formations techniques sur les OP, la gestion de l'eau et les techniques culturales. - Suivi des techniques culturales

1.2 SECTION 2 : POLITIQUES AGRICOLES ET FINANCEMENT DE LA PRODUCTION RIZICOLE

1.2.1 Evolutions des politiques agricoles et rizicoles

Le Sénégal s'est investi au mieux depuis la sécheresse des années 70 afin de faire de l'agriculture irriguée une priorité pour le développement de son secteur primaire. C'est dans cette optique que la VFS a connu d'importants aménagements ayant pour finalité d'éradiquer

⁴ Ngallenka , site pilote sélectionné en premier dans la délégation de Podor a été remplacé plus tard par Fanaye Sp1 dans le cadre de l'APDC pour des problèmes organisationnels internes

la menace de l'insécurité alimentaire qu'a connu le pays à cette période. Ce développement a connu une évolution avec plusieurs étapes qui se recoupent en trois phases :

1960 à 1987 : introduction et initiation à l'agriculture irriguée

Cette phase se caractérise par deux périodes distinctes. D'abord de 1960 à 1974, l'agriculture irriguée est introduite dans la VFS et les populations sont initiées particulièrement à la riziculture irriguée. Ensuite, de 1974 à 1987 on note une extension contrôlée du système. La majeure partie des AHA ont été aménagés dans la zone du Delta du Fleuve Sénégal. Pour développer la riziculture dans la zone, le Gouvernement d'antan décide de faire venir des populations de l'intérieur du pays vers le Delta. L'Etat s'engage au mieux dans le contrôle de la filière à travers les fonctions productives et marchandes. La fin de cette période est donc marquée par l'aménagement de nouveaux types de périmètres appelés aménagements intermédiaires avec comme particularité un mixte des avantages des GA (fiabilité, qualité de la distribution de l'eau, taille des parcelles) et des PIV (coûts réduits, participation des bénéficiaires à la réalisation, transfert de la gestion). Les premières performances en termes de rendement de paddy tournent autour de 1,2 à 2,2 tonnes par hectare.

1987-1994 : Désengagement de l'Etat

Passant d'un Etat interventionniste à un Etat libéral, l'Etat opte pour une politique de désengagement avec les PAS et libéralise ainsi la filière agricole. La SAED se voit retirer ses principales fonctions de production, de commercialisation, d'octroi de crédit, entre autres. Cette situation finit par créer un chaos au sein de la population rurale avec un passage d'une filière fortement encadrée par l'Etat à une filière libéralisée sans aucune préparation des premiers acteurs concernés. Ces derniers se voient donc obligés de faire face à leur propre sort et se responsabilisent pour s'autogérer en OP. Cette phase s'accompagne de mesures incitatives tel que la mise en place du crédit pour accompagner la riziculture irriguée (création de la CNCAS). On note alors une augmentation des superficies aménagées et la production enregistre une amélioration à son tour. La fin de cette phase est marquée par la dévaluation du Franc CFA en 1994 qui rend plus chers les coûts de production (jusqu'à 40%) et entraîne une baisse de la marge de manœuvre de la population en zone rurale. Par exemple, *«le montant de la redevance hydraulique facturée par la SAED aux producteurs était de 41 000 F/ha . Après le transfert et avant la dévaluation, la redevance était comprise entre 50 000 F/ha et 55 000 F/ha. Après dévaluation, ce montant a été porté entre 60 000 F/ha et 65 000 F/ha. L'augmentation globale est donc de l'ordre de 60 %, correspondant à une suppression de subvention et une augmentation des coûts »*⁵. Une chute des performances est donc enregistrée marquée par une baisse, voire un abandon de superficies cultivées, de la production dans le Delta.

⁵ Intensification de la filière rizicole dans la VFS : acquis et perspectives, SAED, Page 9

De 1997 à nos jours : évolution et professionnalisation de la filière

Cette phase coïncide avec une stabilisation et une maturité de la filière avec les acteurs qui cherchent à se professionnaliser (séance de formations, renforcement capacités, recherche de partenariats, réunions, organisation en filière). Elle est marquée aussi par une augmentation de la production du riz dont la moyenne avoisine maintenant 6 tonnes avec des pics de 8 tonnes à l'hectare. Parallèlement, la filière rizicole rencontre des problèmes qui vont finir par impacter à nouveau la production. Il s'agit notamment d'une baisse des remboursements de crédit, une mévente du riz qui fait face à la compétitivité du riz importé.

En 1997, pour pallier les divers problèmes auquel la filière fait face, l'Etat lance le Programme National de relance de l'agriculture basé sur la détaxe du matériel agricole, la baisse du taux d'intérêt du crédit agricole (12,5 à 7,5 %), un moratoire de 5 ans sur les arriérés de paiement des dettes, la baisse de l'apport personnel (20 à 10 %).⁶

Plus tard, avec la crise économique de l'année 2008, le prix des denrées a flambé ne laissant pas en rade le riz importé. Le Sénégal est donc menacé par une insécurité alimentaire qui le pousse à renforcer ses politiques agricoles sur une intensification des cultures vivrières pour atteindre l'autosuffisance en riz. C'est dans cette dynamique que la GOANA a vu le jour, suivie du PRACAS avec une politique stratégique d'atteindre l'autosuffisance en riz traduite dans le PNAR à l'horizon 2012, puis 2017.

1.2.2 Evolution du crédit en milieu agricole et type de financement

Avec l'avancement des techniques agricoles et la modernisation de l'agriculture irriguée dans la VFS, l'exploitation agricole ne se limite plus à une exploitation familiale mais s'étend encore à une forme commerciale confortée par les orientations politiques du Gouvernement pour atteindre l'autosuffisance surtout en riz vu le pourcentage attendu dans cette zone.

Dès lors les besoins des producteurs ne se compriment plus à l'autofinancement ainsi ont-ils recours au crédit.

Evolution du financement agricole dans la VFS

Le financement agricole a évolué en parallèle avec les politiques agricoles mises en place depuis les indépendances. Nous notons ainsi trois étapes historiques de modèle de développement économique qui ont inspiré l'orientation du financement agricole au Sénégal.

Juste après les Indépendances, l'Etat souverain du Sénégal s'inspirant de l'Etat Providence (Keynes) a mis en place des banques nationales de développement pour dynamiser ses différents secteurs, l'agriculture y compris. Malheureusement, trop interventionniste, ce

⁶ Intensification de la filière rizicole dans la VFS : acquis et perspectives, SAED, Page 9

modèle n'a pas marché surtout en milieu rural. Ce système visant à améliorer l'accès au crédit des producteurs par ces banques commerciales n'ont pas atteint leurs objectifs malgré leurs taux d'intérêts subventionnés. L'absence de garanties et de dossiers bancables ont été les principales raisons. Le niveau faible d'éducation et l'absence de formation des demandeurs de crédit ont conduit au manque de visibilité dans les dossiers proposés. (FALL, 2006)

Ensuite, avec la libéralisation du secteur agricole avec les PAS dans l'optique d'une économie de marché, on assiste à une baisse de la mainmise de l'Etat et donc à l'émergence de mécanismes collectifs privés. Pour appuyer le secteur privé et les producteurs face à leur responsabilisation, la CNCAS voit le jour en 1987. Elle domine le marché du financement institutionnel surtout pour les cultures irriguées dans la VFS. Cependant les taux de recouvrement toujours faibles dans la zone pour le crédit de la production ont fini par fragiliser le système bancaire de la CNCAS impactant à nouveau les difficultés d'accès au crédit des producteurs.

A côté de la CNCAS, nous notons l'émergence de la microfinance avec les Systèmes Financiers Décentralisés tel que le Crédit Mutuel du Sénégal qui est aujourd'hui leader de la microfinance au Sénégal. Elle intervient dans le financement d'activités agricoles.

De nos jours, avec l'échec de ces deux modèles de développement qui ont eu leur influence sur le financement agricole, l'Etat a opté pour une économie institutionnelle mixte. Ce mécanisme impose le privé comme le public dans les processus de marchés publics. L'échec de l'ensemble de ces différentes approches de développement a conduit depuis 2000, à un retour de l'Etat vers l'économie institutionnelle mixte. Ceci implique une libéralisation du secteur, mais avec une mainmise de l'Etat dans le dispositif financier agricole. La CNCAS, désormais LBA continue d'occuper la grande part du marché de financement agricole, avec l'Etat qui intervient parfois pour éponger certaines dettes (raisons politiques), pour octroyer des machines (cas des machines agricoles distribuées aux producteurs dans le cadre du PRACAS), pour subventionner les intrants agricoles ou encore pour supprimer les taxes sur les machines agricoles ou faire baisser le taux d'intérêt du crédit.

Parallèlement, les institutions privées et surtout de microfinance font leur bonhomme de chemin dans le financement agricole et l'on note leur présence dans le financement des produits finis ou dans l'approvisionnement de machines agricoles.

Type de financement/Filière rizicole

Les institutions financières du secteur agricole dans la VFS sont les banques, les entreprises de prestation de services et les structures de crédit-bail. Les services financiers proposés pour la riziculture sont principalement destinés à la production, la commercialisation et l'approvisionnement des matériels

La principale institution financière qui appuie la production et la commercialisation est La Banque Agricole (LBA), avec la présence d'autres banques qui interviennent encore de manière très timide. Les autres institutions financières agricoles connues dans la VFS sont le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), MEC FEPRODES (Mutuelle d'Epargne et de Crédit de la Fédération des Groupements et Associations des Femmes Productrices de Saint-Louis), la Banque Nationale Pour Le Développement Economique (BNDE), le PAMECAS, etc. Par ailleurs, d'autres institutions financières fournissent des services d'approvisionnement en matériels agricoles (tracteurs, moissonneuse-batteuse, etc). C'est le cas de LOCAFRIQUE qui fournit un service de crédit-bail.

La Banque Agricole (LBA)

Autrefois appelée Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), La Banque Agricole (LBA) est la banque par essence qui accompagne l'Etat dans l'accompagnement du développement de son secteur primaire et en particulier dans sa politique agricole. Elle joue un rôle primordial dans le développement agricole de la VFS. La LBA propose des services financiers destinés à la production, la commercialisation et l'acquisition de matériels agricoles pour la riziculture dans la zone.

Elle dispose de 37 agences répartis sur toute l'étendue du territoire national, dont 5 dans la Région de Saint-Louis : ville de Saint-Louis (2), Ross Béthio, Richard-Toll et Ndioum. L'Agence de Richard Toll est chargée des 3 secteurs de la délégation de Dagana, 2 agents font la tournée dans chaque site 2 ou 3 fois par campagne.

Pour le financement de la production, LBA assure la quasi-totalité de la demande solvable. Il prend en charge toutes les opérations, depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte. Une partie de ce financement est destinée à l'achat d'intrants comme les semences, les engrais, le coût hydraulique, la gestion et la maintenance des aménagements, de la station de pompage, des frais administratifs de l'organisation etc. Pour disposer d'un prêt auprès de LBA, les conditions de prêt pour les producteurs sont :

- Un apport 10% de la somme requise doit être versé par les producteurs ;
- Une application d'un taux d'intérêt de 7.5% l'an,
- Une durée du prêt de 9 à 12 mois.

Pour l'acquisition de matériel agricole, la durée du prêt est au moins de 3 à 5 ans avec un taux d'intérêt de 7,5% aussi.

L'emprunt de même que le remboursement requiert un certains nombres d'étapes, le processus est ainsi fait :

- Préparation d'une expression de besoins par l'OP qui souhaite le crédit, elle doit couvrir leurs besoins en intrants, un coût pour les travaux agricoles, entre autres

- Confirmation par la SAED à travers les conseillers agricoles de la zone de l'OP, avant soumission, de la quantité des intrants et l'estimation des travaux agricoles mentionnés dans l'expression de besoins et devant être soldés aux prestataires avant de procéder ensuite à la validation des actions à exécuter.
- Réception du bon de livraison (BLP) après approbation de LBA (à ce moment l'OP peut commencer le travail de sol).
- Collecte et stockage du paddy à rembourser en magasin par les producteurs

Cette procédure constitue la pratique traditionnelle d'octroi de crédit. Cependant, afin de raccourcir et de simplifier la procédure de prêt, LBA, en collaboration avec la SAED, le projet PAPRI2 et les producteurs, a commencé à expérimenter en 2018 le système du crédit annuel. Avec ce système, LBA accorde les crédits de la SCS et de l'hivernage en une seule fois afin de supprimer le processus de demande et d'obtention d'un crédit pour la culture en saison des pluies, qui est une des causes de la faible intensité de culture dans la zone cible, donc une des raisons de la non effectivité de la double-culture.

Autres institutions financières

Concernant les autres institutions financières intervenant dans le financement de la filière rizicole, le CMS sort du lot et il finance plus le matériel agricole que la production et la commercialisation du paddy. Il a 3 agences locales dans le département de Dagana et 6 dans le département de Podor.

Quant au MEC FEPRODES, elle a été instaurée pour faciliter l'accès des femmes au crédit. Cette institution est très active dans le financement des activités agricoles (du riz notamment) au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal. Cependant elle a traversé des difficultés liées à une accumulation d'impayés.

1.2.3 Structuration des Organisations de Producteurs dans la VFS

Nous avons principalement trois (3) catégories d'OP dans la VFS.

Les Unions Hydrauliques

Une union hydraulique est une organisation composée de GIE qui s'engagent à gérer un AHA. Son objectif premier est la gestion de l'eau et des ouvrages de régulation de l'irrigation et du drainage (stations de pompage, canaux d'irrigation et de drainage, contrôle des vannes, distribution de l'eau, etc.). Dans son fonctionnement, à travers un bureau exécutif, elle est en charge de facturer ses services sous forme de redevances hydrauliques qui selon le mode de gestion varient d'un périmètre à un autre. Au fil des années, les prérogatives de ces Unions se sont élargies à des aspects autres que la gestion de l'eau. De nos jours les Unions hydrauliques exercent pleinement le rôle d'exploiter les périmètres transférés (gestion du matériel et des

intrants agricoles, coordination des dossiers de crédit de campagne, collecte du paddy de remboursement, gestions entrepôts de stockage, etc.). Pour mener à bien ce travail, l'union dispose de certains organes et commissions tels que l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le comité de gestion et les commissions techniques chargées de domaines d'activité spécifiques comme la gestion du crédit, du matériel agricole, entre autres.

Les Comités Interprofessionnels

Les comités interprofessionnels sont une forme d'OP qui regroupe en leur sein des acteurs (producteurs, institutions de financement, commerçants, consommateurs, prestataires de service, etc.) d'une chaîne de valeurs d'une même filière. Dans le cas de la VFS nous avons ces comités dans les filières existantes que sont principalement le riz, la tomate et la filière oignon. Les premiers comités ont émergé dans les années 1990 et avaient comme objectif d'opérer pour la promotion et la sécurisation de la production, la transformation et la commercialisation des productions agricoles dans la VFS. Aujourd'hui, ils jouent un rôle essentiel surtout dans la commercialisation des productions agricoles, car constituant une plateforme et un cadre de concertation pour les acteurs des filières concernés et aucun maillon de la chaîne n'est laissé en rade.

La FPA

La Fédération des Périmètres Autogérées (FPA) est une instance de représentation, créée en 1993 et qui se veut comme l'interlocuteur privilégié de l'Etat pour les affaires concernant les périmètres irrigués transférés, principalement dans le département de Dagana. Elle est née de la volonté de certaines unions hydrauliques de se regrouper de communier leurs efforts pour la gestion de leurs périmètres. Elle offre à ses membres des services d'achats groupés de semences et d'intrants agricoles, une facilitation dans l'octroi du crédit agricole à travers une mutuelle d'épargne et de crédit, de production de semences et enfin elle offre aussi un label Riz du Fleuve Sénégal pour faciliter la commercialisation de leur riz blanc. Son réseau s'est étendu de nos jours dans le Département de Podor avec un groupement d'unions.

1.2.4 Le crédit annuel dans l'activité pilote de la double-culture

La culture du riz s'opère à deux périodes distinctes dans la VFS : la saison sèche chaude et (SSC) allant de Février à Juin et l'hivernage (Hiv) qui s'étend de Juillet à Décembre.

Pour espérer réaliser une double-culture du riz, les producteurs sont obligés de :

- Récolter à temps ;
- Mettre à disposition le paddy récolté durant la SSC au rizier ;
- Rembourser le crédit de la SSC ;
- Soumissionner les expressions de besoins pour l'hivernage ;

- Avoir à leur disposition des tracteurs pour la préparation du sol de l'hivernage ; et
- S'approvisionnement en intrants pour l'hivernage ;

et cela , en un mois (la durée qui sépare la SSC de l'hivernage).

Le retard dans l'une de ces activités impacte le démarrage de la campagne d'hivernage, qui plus est, l'arrivée des pluies en cette période qui affecte directement la préparation du sol puisque les tracteurs n'auront pas accès à la parcelle humide. Dans la plupart des cas, nous notons un abandon de cette campagne ce qui explique la non-effectivité de la double-culture du riz (100%) dans les AHA du VFS.

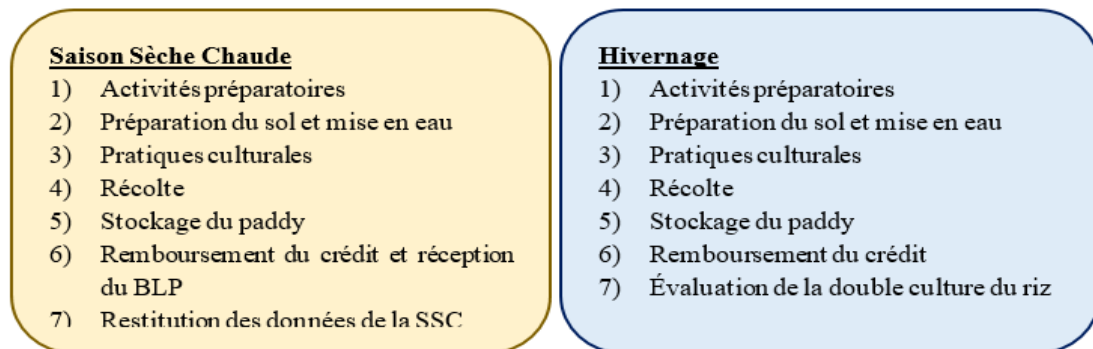


Figure 4 Activités du plan de la double-culture (Papriz2, 2018)

Alors nous pouvons remarquer que la courte période qui sépare la récolte de la SSC et le début des travaux de la saison des pluies empêche les producteurs de bien préparer la campagne hivernale et donc ont du mal à rembourser leur crédit à temps afin d'être éligible pour le prochain crédit. A cela s'ajoute, le fait que s'ils restituent le crédit de la saison sèche à temps, il faut parfois du temps pour élaborer leurs expressions de besoins et obtenir l'approbation du crédit pour l'hivernage par LBA. En conséquence, il leur est difficile de procéder au travail du sol à temps.

C'est dans ce contexte que le Papriz2 a initié son APDC en l'accompagnant du crédit annuel pour éviter tout retard dans les activités susmentionnées, car la disponibilité du crédit pour toute l'année (les deux campagnes) permet de gagner en temps pour effectuer une double-culture.

Le Crédit annuel proposé garde les mêmes caractéristiques que le crédit de campagne traditionnel à l'exception de la fréquence d'organisation des comités de crédit⁷, des niveaux d'autorisation et de la commission d'engagement. Ainsi, les conditions ci-après sont retenues :

Montant : suivant les capacités d'endettement du bénéficiaire

⁷ Dans le cas du crédit annuel le comité de crédit se tient une fois et statue sur les deux campagnes alors que pour le crédit traditionnel, le comité se tient à chaque début de campagne donc deux dans l'année

Durée : 12 mois par campagne et 18 mois pour la maturité de la ligne globale

Taux d'intérêt : 7,5% l'an

Fréquence de remboursement : in fine

Commissions d'engagement : en cas de renoncement volontaire de la mobilisation du crédit

Le chronogramme de mise en œuvre des différentes opérations est déclinée dans la figure ci-après :

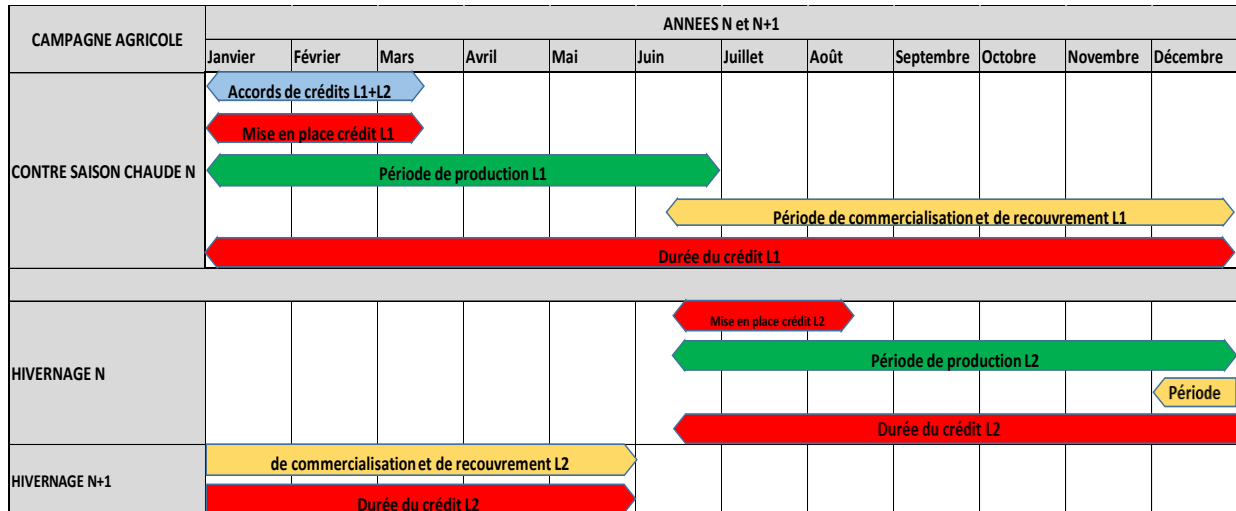


Figure 5 Le chronogramme de mise en œuvre du crédit annuel (Papriz2)

1.3 PRESENTATION DE L'ETUDE THEORIQUE DE L'ETUDE

1.3.1 Définition des concepts clés

Aménagement Hydroagricole : encore appelé périmètre irrigué un AHA peut-être défini comme une construction destinée à optimiser l'activité agricole dont l'objectif premier est de garantir au producteur la maîtrise de l'eau indispensable à son activité pour une pérennisation de cette dernière.

Campagne agricole : période durant laquelle les producteurs mettent en valeur un aménagement agricole à des fins d'exploitations agricoles.

Producteurs : en termes traditionnel, paysans, le terme producteur vient renforcer l'importance donnée à ces acteurs dans la chaîne de valeur agricole, la création de valeur et de richesse mais aussi le grand rôle qu'il joue dans la production agricole.

Union hydraulique : Organisation formée par des GIE de producteurs (autrefois appelés Sections Villageoises), qui partagent et gèrent le même AHA et dont les membres de GIE sont liés par la caution solidaire.

Assemblée Générale : grande rencontre entre le bureau de l'Union et les membres qui se tient d'habitude à l'entame d'une campagne pour établir les besoins pour faciliter le démarrage et établir un calendrier de campagne et à la fin d'une campagne pour faire le bilan de fin de campagne. Elle est l'instance suprême de l'Union

Calendrier culturel : calendrier agronomique proposé par la science pour l'application des bonnes pratiques agricoles mais aussi de l'itinéraire technique nécessaire à une culture donnée.

Bon de Livraison et de Paiement (BLP) : bon donné à un demandeur de crédit en cas d'approbation, il permet au producteur d'entrer en possession des services et /produits demandés auprès des prestataires lors de l'expression des besoins

Comité de crédit : réunion de concertation organisée par la banque Agricole (LBA), la SAED et les producteurs pour statuer sur l'octroi ou non d'un crédit de démarrage de campagne.

Double-Culture : en agriculture irriguée la double culture est définie comme l'exploitation à deux (2) reprises d'une spéculature donnée dans la même parcelle et durant la même année. La notion de double culture est étroitement liée à l'intensité culturale qui correspond au nombre de fois qu'une même terre est cultivée durant l'année (selon le FAO se réfère aux superficies équipées en maîtrise totale/partielle).

Intensification agricole : système de production permettant un accroissement de la production par rapport à la disponibilité des facteurs de production. Le rapport entre volume produit et facteur de production est appelé productivité. Ce terme englobe donc deux facteurs complémentaires, l'amélioration des techniques culturales pour une productivité élevée d'une part, et l'intensité culturale d'autre part.

1.3.2 Contexte et justification de l'étude

Ce projet de recherche dont le thème porte sur « l'autosuffisance en riz et le financement de la production rizicole au Sénégal » et dont l'étude s'articule autour du sujet *Analyse de l'impact du dispositif de financement de la production rizicole dans l'atteinte de l'autosuffisance en riz au Sénégal: évaluation du crédit annuel expérimenté dans le cadre de l'activité pilote de la double-culture du PAPRI2* est proposé dans le cadre de la rédaction du mémoire pour la validation du Master en Développement de l'Université SENGHOR en Alexandrie.

Ce projet de mémoire est proposé d'une part pour l'Université SENGHOR à Alexandrie, d'autre part pour le PAPRI2 et enfin pour la SAED.

Pour l'Université SENGHOR

Ce projet de recherche entre dans le cadre de la rédaction du mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Développement de l'Université SENGHOR à Alexandrie. Opérateur

direct de la Francophonie, l'Université Senghor a comme mission avec ce Master de former des cadres créatifs capables de relever les défis du développement durable en Afrique et ce, depuis 30 ans maintenant.

Dans une optique de s'adapter au mieux au marché de l'emploi mais aussi de répondre aux attentes des auditeurs (issus aussi bien de la fonction publique que du privé) en termes de renforcement et d'acquisition de compétences, l'Université SENGHOR a introduit une nouvelle maquette avec la 17ème promotion qui a la particularité première, le stage de six (6) mois à effectuer en entreprise mais aussi la rédaction d'un mémoire qui ensemble constitue le second semestre de la deuxième de Master donc les 60 crédits du semestre 10 dudit Master.

Ce projet de recherche se veut un apport considérable pour l'Université quant à la problématique du développement de l'Afrique qui doit passer d'abord par une souveraineté alimentaire grâce à des politiques agricoles soutenues dans nos pays.

Pour le PAPRIZ2

Projet né de la coopération bilatérale entre le Gouvernement du Japon et celui du Sénégal, le Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal (PAPRIZ2) intervient à travers l'Agence Japonaise de coopération Internationale (JICA) à l'appui de la politique agricole particulièrement rizicole dans la région Nord du Sénégal. Le PAPRIZ2 s'étend sur une période de 5 ans pour la période juin 2016-février 2021 (5ans)⁸ et a pour objectif global d'améliorer la production et la qualité du riz dans la VFS en vue d'une meilleure commercialisation. Elle en est à sa deuxième phase suite à la première qui couvrait la période 2010-2014.

Notre projet de recherche viendra apporter une contribution aux réponses des interventions du PAPRIZ2 dans les efforts d'atteinte à la souveraineté alimentaire en riz à travers son activité pilote de la double-culture. A travers cette activité pilote, le PAPRIZ2 veut confirmer ou infirmer l'assertion selon laquelle l'autosuffisance peut être atteinte si le taux d'intensité culturale des superficies aménagées augmente, c'est-à-dire, dans notre contexte que les terres soient cultivées en campagne hivernage mais aussi en contre saison et ce, dans les conditions optimales d'exploitation et durant la même année et sur la même parcelle. Ces conditions impliquent :

- disponibilité d'infrastructures d'irrigation ;
- disponibilité des machines agricoles aussi bien pour la préparation du sol que pour la récolte ;
- disponibilité et bonne gestion de l'eau ;
- disponibilité des semences et des intrants agricoles ;
- disponibilité à temps du financement de démarrage de campagne.

⁸ Le projet a été rallongé jusqu'en septembre 2021

Concernant ce dernier point, qui d'ailleurs fera l'objet de notre étude, le Papriz2 en partenariat avec La Banque Agricole (ex CNCAS) et la SAED ont décidé d'expérimenter à travers l'activité pilote de la double-culture, le crédit annuel. A cet effet, cette étude se veut une évaluation de l'expérimentation du crédit annuel sur l'effectivité de la double-culture

Le PAPRIZ2 est exécuté avec le MAER à travers la SAED qui est ici la société homologue du PAPRIZ2.

Pour la SAED

Agence d'exécution du Projet Papriz2, la SAED est une société nationale qui a été créée en 1965 et a comme mission de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée dans la rive gauche du Fleuve Sénégal et de la Falémé. En ce sens elle accompagne et appuie les Organisations Paysannes (OP) dans la VFS, aide à la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et met en œuvre la politique agricole de l'Etat dans cette partie Nord du Sénégal.

La SAED met en œuvre le volet rizicole du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (PRACAS), le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) qui a pour objectif de renforcer la promotion et le développement de la filière riz local par :

- l'augmentation des superficies ;
- la modernisation des moyens et méthodes de production et de transformation ; et
- la professionnalisation des acteurs en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté

La VFS concentre à elle seule 70% de la production nationale du riz. La SAED accompagne et appuie les efforts du Papriz2 dans les activités liées à la CT mais aussi sur l'élaboration du PD sur la riziculture dans la VFS pour l'horizon 2027. Dans le cadre de l'activité pilote de la double culture, la SAED soutient les activités du Papriz2 à travers les délégations de Dagana et Podor où respectivement les Unions de Kassack Nord, Pont-Gendarme et Fanaye ont été sélectionnés comme sites pilotes.

Ce projet de recherche permettra d'élucider les entraves à l'effectivité de la double-culture du riz en particulier celles liées au financement de campagne qui est attribuée majoritairement par La Banque Agricole (ex CNCAS) qui travaille en étroite collaboration avec la SAED.

1.3.3 Intérêt de l'étude

L'intérêt du choix de notre étude réside en l'importance qu'accorde aujourd'hui le Gouvernement du Sénégal dans ses priorités d'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Vu la place primordiale qu'occupe cette céréale dans le quotidien alimentaire des sénégalais et la part du déficit qu'occupe les importations liées à cette céréale, il est plus que jamais

nécessaire de trouver les voies et moyens de résorber ce gap qui est fatal à l'économie nationale.

Le Papriz2 à travers son APDC expérimente l'intensification culturale du riz qui est dit-on une piste vers l'autosuffisance en riz. Avec cette activité pilote le Papriz2 expérimente aussi avec LBA, le crédit annuel (financement qui couvre deux campagnes dans l'année, la contre-saison et l'hivernage) qui une fois octroyé devrait permettre aux OP de gagner en temps et de ne pas attendre l'écoulement de leur récolte de leur campagne précédente pour rembourser et entamer la campagne suivante.

L'intérêt de l'étude réside donc dans le fait qu'elle nous permettra d'analyser la contribution du crédit annuel à l'effectivité de la double-culture et donc à l'augmentation de la production en vue d'atteindre l'autosuffisance en riz.

1.3.4 Problématique ou question de recherche

Nouveau référentiel des politiques publiques au Sénégal depuis 2014, le Plan Sénégal Emergent est le soubassement aujourd'hui de l'ensemble des programmes et projets du Gouvernement du Sénégal à l'horizon 2035. S'inscrivant dans le cadre des stratégies de développement agricole, le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) constitue un pilier phare du PSE et le PNAR représente son volet rizicole.

En effet, la crise économique de 2008 a mis à nue la dépendance alimentaire du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur. « Pour le, riz, son niveau de dépendance est passée de 75% dans les années 90 à 85% dans les années 2000-2007 et à 72% en 2008...année qui a vu flambé le prix du riz brisé à 800 dollars la tonne au mois d'août. »⁹

C'est dans cette optique que le PNAR a été repris (il a d'abord été lancé en 2008) dans le PSE et à travers ce programme, le Gouvernement du Sénégal s'est fixé comme objectif d'atteindre l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017. Hélas, ce qui n'est toujours pas le cas.

La consommation moyenne annuelle de riz au Sénégal est estimée à 1.080.000 T, dont 650.000 T provenant des importations et 430.000 T de la production nationale¹⁰. Cette consommation représentant 60% sur la consommation totale en céréale et s'estime à environ 190 milliards de FCFA chaque année en termes d'importations de riz soit 16% du déficit de la balance commerciale du pays.

C'est dire que le Sénégal est un des plus grands consommateurs de riz en Afrique de l'Ouest avec une consommation de riz de 90 kg par habitant.¹¹

⁹ TOUNKARA Sidy, Rapport d'analyse sur l'autosuffisance en Riz au Sénégal, afin de mieux comprendre les enjeux

¹⁰ Document du PRACAS, 2014

¹¹ FAO

Au cours des dernières années, le sous-secteur du riz au Sénégal a connu une croissance soutenue. En effet, la production est passée de 340 661 tonnes en 2010 à 906 271 tonnes en 2015 et 1 015 334 tonnes durant la dernière campagne 2017-2018¹² soit une augmentation de 7% par rapport à la campagne agricole de 2016/2017 et une hausse de 53% par rapport à la moyenne de la période 2011-2016. Cette dynamique de la production de riz est tirée essentiellement par la région de la VFS.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement du Sénégal en vue d'atteindre l'autosuffisance en riz et de réduire les importations, le gap reste à combler car la demande est de plus en forte (comportement du consommateur, croissance démographique...). Dès lors, l'augmentation de la production de riz semble seulement répondre à l'augmentation de la demande mais ne contribue pas à la réduction des importations de riz.

Il serait judicieux dès lors de se poser la question de savoir :

Quelles sont les entraves à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance ?

Dans la VFS où un fort pourcentage de production nationale pour l'atteinte de l'autosuffisance est attendu, la dynamique continue d'être tirée par la riziculture irriguée qui nécessite des techniques et outils d'agriculture modernes mais aussi un fort capital humain. En ce sens, des efforts sont en train d'être déployés pour l'atteinte des objectifs de l'autosuffisance. Cette dynamique est tirée aussi bien par des institutions de recherche (ISRA, AfricaRice), des institutions d'encadrement (SAED), des institutions financières (LBA) que par les partenaires au développement (JICA, USAID, AECID, KOICA entre autres).

Dans le cadre du PAPRIZ2, la contribution aux objectifs d'atteinte de l'autosuffisance se joue sur quatre (4) volets de la chaîne de valeur riz (mécanisation, gestion de l'eau, techniques rizicoles et le volet post-récolte). La double-culture est expérimentée dans 3 sites pilotes sélectionnés par le projet et la SAED en vue d'évaluer son effectivité à l'atteinte de l'autosuffisance. Dans la phase d'identification des problèmes, les OP ont soulevé la question du crédit qui leur empêcheraient dans la plupart des cas de faire deux campagnes rizicoles dans l'année (HIV et Saison Sèche Chaude). Ce problème se pose dans la mesure où, les producteurs, pour effectuer une double-culture du riz, certaines activités agricoles doivent être menées à cet effet, et ce, en un temps vraiment limité (1 mois qui sépare la SSC et l'HIV). Il s'agit essentiellement de la récolte à temps, d'une mise à disposition du paddy récolté durant la SSC au rizier, du remboursement du crédit de la SSC, de la préparation et soumission des expressions de besoins pour l'hivernage, de la disponibilité de tracteurs pour la préparation du sol de l'hivernage, de l'approvisionnement en intrants pour l'hivernage.

En outre, les producteurs doivent rembourser le crédit octroyé par LBA à hauteur de 80% pour pouvoir contracter un autre prêt. A ce crédit, s'ajoute la problématique de la caution solidaire

¹² Résultats provisoires enquête DAPSA

qui implique que tous les GIE qui sont membre de l'union doivent rembourser et faire au même moment leur expression de besoins pour l'octroi du crédit, pour en bénéficier au même moment. Par contre sur le revers de la médaille la même union ne pourra aller en campagne si certains GIE ne remboursent pas leur crédit. Aussi faudrait-il préciser que le riz irrigué, tel qu'exploité dans la VFS, est une culture qui nécessite une synchronisation des activités sur l'itinéraire technique, c'est dire que dans un AHA les producteurs doivent effectuer au même moment leurs activités agricoles pour éviter une contre-production (exemple d'attaque d'oiseaux sur une parcelle qui a commencé avant les autres).

Dès lors le PAPRIZ2 a jugé nécessaire dans le cadre de son activité pilote de la double culture d'expérimenter avec les différentes parties prenantes (SAED et LB) et d'introduire le crédit annuel comme outil financier capable d'accompagner la double culture.

Dans ce travail de recherche qui se focalise sur l'impact du financement sur les objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz, il serait plus que nécessaire de poser les questions suivantes :

Le crédit annuel est-il la solution en termes de financement à l'effectivité de la double-culture ?

Quelles sont les mesures d'accompagnement pour sa mise en œuvre ?

Quels sont les résultats préliminaires de cette expérimentation dans le cadre du PAPRIZ2 ?

Le crédit annuel est-t-il pertinent pour les OP ?

Telles sont les interrogations auxquelles notre étude essaiera d'apporter des réponses.

1.3.5 Objectifs de l'étude

L'objectif global de notre étude est d'analyser l'impact du crédit annuel de production sur les objectifs de l'atteinte des objectifs de l'autosuffisance en riz.

En objectifs spécifiques, cette étude nous permettra de :

- Evaluer l'impact du crédit annuel sur l'effectivité de la double-culture du riz ;
- Etudier les difficultés liées à la production du riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Etudier la gestion organisationnelle des OP de la VFS ;
- Etudier les demandes et la gestion du crédit au sein des OP ;
- Analyser les résultats à mi-parcours de l'activité pilote de la Double-Culture dans les sites pilotes en ce qui concerne le volet coopération technique du Papriz2 ;
- Analyser les défis liés à l'atteinte des objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz ; et enfin
- Mûrir la réflexion sur la meilleure politique à adopter pour accélérer l'atteinte de l'autosuffisance.

1.3.6 Hypothèses

Comme hypothèse de départ, nous dirons que le retard dans l'octroi du financement de campagne cause un retard sur le calendrier cultural entraînant ainsi une baisse de la production ou tout simplement l'annulation de cette campagne. Donc le crédit annuel permet de gagner en temps et d'enchaîner avec les activités de préparation de sol surtout avant l'arrivée des premières pluies (hivernage).

H1 : le crédit annuel est essentiel à l'effectivité de la double-culture.

H2 : le crédit annuel permet une meilleure gestion organisationnelle au sein des OP en vue d'une meilleure professionnalisation.

H3 : le crédit annuel est un levier de motivation des OP à s'engager plus dans la production rizicole et en même temps leur permet d'avoir plus de temps pour recouvrer leur dette auprès de la banque.

2 CHAPITRE2 : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ANALYSE DU CREDIT-ANNUEL SUR LA DOUBLE-CULTURE

2.1 SECTION 1 : REVUE DE LA LITTERATURE

La question de l'annualisation du crédit de campagne afin d'en faire le mécanisme financier devant accompagner la double-culture du riz a fait l'objet de pas mal de recherche et de publications. De la procédure en passant par les pratiques paysannes et les réalités des organisations paysannes, le crédit annuel est vu par la plupart des auteurs comme le mécanisme financier capable d'accompagner la double-culture pour l'atteinte des objectifs d'intensification agricole en termes d'autosuffisance en riz. En effet, dans la pratique du crédit traditionnel, les motivations des producteurs diffèrent et le temps pour introduire une nouvelle demande de crédit devient limité et donc impacte la faisabilité de deux campagnes. Ce qui nous pousse à une remise en question de l'adaptabilité ou non du crédit existant.

Dans sa thèse de doctorat intitulé **Impact du crédit sur le revenu des riziculteurs de la Vallée du Fleuve Sénégal**, Monsieur Amadou Abdoulaye FALL nous affirme que « *...Cette situation a conduit l'État à promouvoir la culture du riz dont l'intensification et l'accroissement des productions devraient contribuer à améliorer la couverture des besoins céréaliers, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal où de lourds investissements ont été réalisés. Mais l'intensification de la riziculture, reste confrontée à plusieurs contraintes en amont comme en aval de la production. On peut citer entre autres l'accès au financement approprié pour le respect du calendrier cultural proposé par la recherche* ».

Abordant dans le même sens, la SAED à travers la DPDR¹³ dans son rapport intitulé **Intensification de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal** : acquis et perspectives et publié en mars 2001, nous affirme que : « *la pratique actuelle du crédit de campagne sur une seule saison n'est pas compatible avec une exploitation rationnelle de la rizière si l'on vise la double culture annuelle. Il faut que la durée des prêts soit adaptée aux programmes de cultures pour éviter des ruptures de trésorerie dans l'enchaînement des saisons* ».

Le financement de la filière rizicole reste donc de manière générale une problématique sur la table de l'Etat du Sénégal, qui a fourni d'énormes efforts pour faciliter l'accès au crédit au producteurs malgré le manque de garantie des OP. De concert avec la LBA et certaines institutions financières, des produits financiers sont proposés aux producteurs pour encourager la chaîne de valeurs riz.

« *D'une manière générale, la sélection des attributaires de crédit par les institutions financières, se fait principalement sur les critères suivants : 1) la solvabilité des groupements,*

¹³ Division de la Planification et du Développement Rural

mesurée à partir de leur capacité à s'organiser entre eux ; 2) la maîtrise technique des hommes, à la fois sur leurs exploitations et sur les techniques de l'agriculture irriguée ; leur capacité à générer de bons rendements et des résultats économiques et financiers au moins équilibrés assurant la pérennité des exploitations. » nous dit J.B. Wackerman dans une de ses publications intitulé, **Financement de la riziculture irriguée au Sénégal : l'exemple de la région du Fleuve.**

D'énormes efforts sont donc notés en ce sens, mais la question que l'on se pose est si réellement ces produits financiers proposés sont adaptés aux besoins des producteurs et de manière générale aux objectifs de l'Etat d'intensifier la culture rizicole. En effet, « *le volume de crédit octroyé aux producteurs de riz a certes augmenté pour les dernières campagnes rizicoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et pourtant on est encore très loin de couvrir entièrement les besoins effectifs en financement pour les superficies emblavées. Il reste toujours très difficile de financer la riziculture en double culture qui est malgré tout une condition indispensable pour espérer atteindre l'autosuffisance en riz dans quelques années.* » nous dit-on dans l'article **Financement de la riziculture dans la Vallée du Fleuve Sénégal, pourquoi est-ce si compliqué ?** du Mensuel La Voix de la Vallée.

Dès lors il devient nécessaire de nous poser la question, pourquoi est-il si difficile de financer la riziculture, et surtout en double-culture ? Le même article cité en haut poursuit en nous disant : « *Avec l'absence de garanties et la prépondérance des risques liés aux activités agricoles, beaucoup de structures de financement agréées rechignent à proposer des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des producteurs. C'est ainsi que les banques et autres institutions de micro finance se plaignent souvent d'un taux de recouvrement assez faible des crédits de campagne octroyés.* »

Au vu de cette situation avec le faible taux de non recouvrement concernant le crédit traditionnel de 9 mois, il est très difficile pour les institutions financières d'envisager l'annualisation du crédit qui prendra lui, plus de temps pour être recouvert. Cela crée un cercle vicieux engendrant des chevauchements de campagne ou tout simplement des campagnes annulés fautes de dispositifs financiers pour enchaîner les cultures car le taux de recouvrement souhaité (80% pour LBA) par la banque n'est pas atteint pour espérer recevoir un autre crédit dans la même année. Appuyant cet argumentaire, le rapport de la SAED/DPDR, **Intensification de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal : acquis et perspectives** revient nous dire que : « *Dans la situation actuelle, le crédit de campagne de 9 mois (juin à février) ne peut être dénoué qu'après la vente du riz blanc par les riziers ou les producteurs, donc au plutôt 6 mois après l'échéance (3 mois de transformation et au moins 3 mois de commercialisation). C'est bien cette situation qui est à l'origine du dysfonctionnement constaté dans la filière (cumul de financements de campagnes de production)* ».

Enfin, il faut noter aussi la question de la caution solidaire qui est un principe sine qua none qui lie les membres des GIE qui forme l'Union de producteurs. Tout membre d'un GIE est en

effet responsable et solidaire sur son patrimoine propre et personnel, des dettes que ledit GIE pourrait contracter. Les cultures au sein d'une union étant donc synchronisées, il serait difficile pour cette dernière d'aller en campagne si certains GIE membre n'ont pas atteint le taux de recouvrement exigé. Ceci constitue de facto un frein pour l'union qui, soit sera en retard pour cette campagne, ou soit certains membres décident de cultiver de manière individuelle (ce qui n'est pas du tout recommandé par le calendrier cultural vu les nombreux risques tels les attaques d'oiseaux et mais aussi une gestion inefficace de l'eau pour l'irrigation car la station de pompage sera ouverte juste pour l'irrigation de quelques parcelles entraînant ainsi une perte d'eau et donc d'argent s'en suivra avec une facture élevée d'électricité à payer par l'union constituant ainsi une autre charge.) Ou encore l'union décide tout bonnement d'annuler cette campagne le temps de régulariser leur compte avec la banque ou d'aller voir un agro-industriel pour un financement (système différent de celui de la banque).

2.2 SECTION 2 : OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

La démarche méthodologique de ce travail de recherche est surtout basée sur une approche qualitative. Ce choix s'explique par le fait que l'évaluation du dispositif du financier analysé ici dans le cadre de cette étude a déjà une cible restreinte (3 sites pilotes) ce qui nous permet donc d'apprécier plus l'expérimentation en terme qualitatif.

Pour se faire, nous avons utilisé les outils suivants pour mener à bien notre étude :

2.2.1 *Données de performance et de suivi de l'activité pilote*

Le chargé du suivi de l'activité pilote de la double-culture dispose d'une feuille de route retraçant le suivi des activités menées dans chaque site et ce durant chaque campagne. Cette feuille de suivi englobe les réunions tenues par les sites pilotes, les dates de démarrage des campagnes et des différentes étapes de production de l'itinéraire technique (de la mise en eau, en passant par la préparation du sol, l'épandage d'engrais, à la récolte) mais aussi des informations relatives à l'octroi de crédit et à la progression du recouvrement fait par site. Ce travail se fait en coordination avec les autres sous-équipes des composantes du projet (mécanisation, Irrigation et gestion de l'eau, Production agricole, Post-récolte) qui interviennent à chaque fois que leur activité doit se dérouler sur le calendrier cultural.

2.2.2 *Entretien direct*

Des guides d'entretien direct ont été administrés aux partenaires et collaborateurs direct du projet qui ont travaillé en étroite collaboration avec les sites pilotes du projet.

Un premier guide d'entretien (Cf Annexes) a été administré au personnel encadrant des sites pilotes. Ce personnel membre de la SAED et homologue du projet, est principalement composé du conseil agricole (CA) du site de Pont-Gendarme, le CA du site de Kassack-Nord,

l'ancien CA du site Fanaye SP1 et enfin du chargé de crédit de la délégation de Dagana. Le chargé du suivi travaille en étroite collaboration avec ces derniers pour la mise en exécution et le respect du plan de campagne élaboré dans le cadre de l'expérimentation de la double-culture. L'objectif de ce guide est de recueillir l'appréciation du personnel encadrant sur le crédit annuel de l'APDC.

Un deuxième guide d'entretien (Cf Annexes) a été administré au Chef d'agence de La Banque Agricole (ex CNCAS) de Saint-Louis avec qui le protocole d'accord (MoU) pour la mise en place du crédit annuel a été signé avec la SAED. Ce guide nous permettra de voir comment LBA évalue cette expérimentation avec les sites pilotes sélectionnés et les leçons à en tirer.

Enfin, un troisième guide d'entretien (Cf Annexes) a été administré au chargé du suivi de l'activité pilote de la DC en vue de consolider les informations de la feuille de suivi mais aussi recueillir l'avis de la personne la plus concernée par notre étude.

Ces entretiens ont pour objet de nous permettre d'apprécier l'encadrement autour de l'activité pilote de la double-culture de manière générale mais aussi la gestion du crédit annuel de manière spécifique.

2.2.3 Entretien semi-directif

En vue de trianguler nos informations, un guide d'entretien (Cf : annexes) a été administré aux producteurs des sites pilotes du projet à travers le bureau de l'Union. Ce guide s'est voulu semi-directif dans la mesure où l'objectif était de laisser une grande liberté aux membres du bureau devant répondre afin de refléter au plus l'opinion des membres du site concerné. Il pouvait être répondu par le Président, le Secrétaire Général ou le chargé de crédit de l'union.

La collecte des données s'est faite par deux voies : par voie électronique (email et Google forms) et par version papier pour les producteurs qui ont du mal à avoir accès à l'outil informatique.

2.3 SECTION 3 : OUTILS D'ANALYSE DE DONNEES

2.3.1 Traitement des données

Suite aux différentes données recueillies à partir de nos recherches, nous avons procédé à partir essentiellement de Microsoft Office (Word) à une exploitation de la revue littéraire pour ce qui est de la recherche documentaire. Concernant, les guides d'entretien, il a été surtout question de revoir les prises de note lors des discussions et d'en tirer l'essentiel tout en le contextualisant avec la partie à développer.

Pour analyser nos données suite aux guides d'entretien et les documents de suivi de l'APDC, nous utiliserons une analyse SWOT pour mesurer la portée de l'annualisation du crédit dans les objectifs de production.

Afin de mieux pousser cette analyse, nous la procéderons à une corrélation entre nos variables d'étude et les hypothèses que nous nous sommes fixés à l'entame de ce travail.

Et enfin, nous établirons une liste des leçons apprises pour une perspective de développement et d'apprentissage pour finalement décliner notre projet découlant de notre recommandation principale.

2.3.2 Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée est celle relative à la documentation. Nous avons eu du mal à avoir une documentation nécessaire relative spécifiquement à notre sujet. La plupart de la documentation traitant des dispositifs financiers pour la production rizicole est pour l'essentiel des rapports et des articles.

Les entretiens de ce travail de recherche se sont faits en contexte de COVID 19, donc l'outil informatique a été privilégié en lieu et place d'entretien physique.

A cela s'ajoute, le manque d'informations fiables et non mises à jour sur la question du financement de la production rizicole et surtout, la confidentialité sur certaines informations.

Un non-retour des guides d'entretien de la part de certaines de nos cibles, un manque de collaboration sont, entre autres, les problèmes auxquels nous avons eu à faire face au cours de notre travail d'étude et de recherche.

3 CHAPITRE 3 : Présentation, analyse et discussions des résultats

3.1 SECTION 1 : EXPOSE DES RESULTATS

Nos différents guides d'entretiens et discussions nous ont permis de faire ressortir quatre variables sur lesquelles nous nous sommes basés pour évaluer l'impact du CA sur les activités agricoles et les objectifs de réussir la double-culture du riz dans les sites pilotes. Il s'agit principalement de : la pertinence du crédit annuel et son impact sur le calendrier cultural et le plan de campagne, l'applicabilité du crédit annuel, l'encadrement du projet et de la SAED dans la mise en œuvre du CA et l'effectivité de la double-culture en contexte d'annualisation du crédit.

Dans l'ensemble de nos entretiens, nous nous sommes principalement intéressés à l'opinion que les conseillers agricoles¹⁴ en charge des sites pilotes sélectionnés pour l'APDC se faisait sur l'impact du crédit annuel sur le plan de campagne édicté par le projet et globalement le bilan tiré de cette expérience. Nous avons aussi recueilli l'avis du chargé du suivi de l'APDC et pour trianguler nos informations nous avons aussi interviewés les producteurs à travers le bureau des trois (3) unions concernées

3.1.1 *La pertinence du CA et son impact sur le calendrier cultural et le plan de campagne*

Les CA interviewés se sont accordés sur une appréciation générale sur le fait de faire du CA le mécanisme financier qui doit accompagner la double culture. En ce sens, Monsieur I. DIACK, CA du site pilote de Kassack Nord nous dit que : « *Le crédit annuel est une des conditions indispensables pour faire une double culture intégrale. Le crédit annuel des deux campagnes constitue une source de motivation des producteurs* ». Pour renchérir Monsieur A. GUEYE, SG de l'union de Pont-Gendarme donne une bonne appréciation du crédit annuel car selon lui, cela leur permet de commencer tôt les activités agricoles et par conséquent de respecter le calendrier cultural et le plan de campagne recommandés par les techniciens ce qui leur permettra d'avoir de bons rendements et de payer à temps leur dû à la banque.

Cependant dans la pratique Monsieur KANE, CA du site pilote de Pont-Gendarme le juge non pertinent car selon lui « *la libération du crédit de la campagne hivernage est toujours assujettie au remboursement de la saison sèche chaude.* » En effet, les producteurs attendaient plus du crédit annuel, qu'il soit octroyé en entier dans la mesure où le comité de crédit donne son accord sur l'expression de besoins annuel soumis c'est-à-dire pour les deux campagnes.

¹⁴ Ils sont pour la plupart des *Ingénieurs de Travaux Agricoles (ITA)*

3.1.2 L'applicabilité du CA

En ce qui concerne l'applicabilité du crédit annuel, le chargé du suivi de l'APDC, en la personne de J. SONKO est revenu sur les clauses du protocole d'accord signé entre LBA et la SAED pour expérimenter l'annualisation du crédit. La condition sine qua none était donc le remboursement du crédit contracté pour permettre à la banque de sécuriser ses fonds. Il nous rappelle ainsi que la mise en place du crédit annuel repose sur certaines spécificités¹⁵ :

- les dossiers de crédit des sites pilotes sont formulés de sorte à incorporer les expressions de besoins des deux (2) campagnes (SSC et Hivernage) ;
- les dossiers de crédit des sites pilotes, sont traités en marge des comités de crédit, traditionnellement organisés par la CNCAS (actuelle LBA) ;
- le nombre de comités pour le crédit annuel, se trouve ainsi réduit à un (1) seul, organisé durant le mois de Décembre ;
- le montant du crédit annuel n'est pas débloqué intégralement au profit des producteurs, car il correspond aux deux (2) campagnes. En effet, seul le montant du crédit correspondant à la saison sèche chaude (SSC) est dans un premier temps, mis à la disposition des producteurs. Le déblocage du crédit pour la seconde campagne (HIV) se fera en fonction du niveau de remboursement du crédit de la première campagne (SSC). Mais logiquement, pour bénéficier du crédit de la campagne hivernage, il faut nécessairement payer le crédit de la SSC précédente.

Dès lors, pour son applicabilité, il y'a encore d'énormes attentes surtout du côté des producteurs. Selon Monsieur TALL, Président de l'Union de Fanaye SP1 « *Le crédit annuel n'est pas en vigueur donc on ne peut pas parler d'innovation ou de rupture... il n'est pas encore appliqué, le recouvrement n'est pas annualisé seule la demande est annualisée* ». Sur ce point les producteurs s'accordent pour ainsi dire que c'est toujours la forme du crédit traditionnel qui est appliquée, ils s'attendaient donc que le recouvrement se fasse à la fin des deux campagnes. Pour Monsieur O. TALL, chargé du crédit de la Délégation de Dagana, on doit respecter le dispositif d'avant c'est-à-dire « *signer des contrats de commercialisation avec les riziers et livrer le remboursement juste après les récoltes. De ce fait on gagnera en temps du fait de la non tenue d'un comité de crédit par la LBA, ce qui permettra au producteur d'enchaîner directement dans l'autre campagne.* »

Le Chargé du suivi de l'APDC les rejoint en nous faisant savoir que « *la procédure du crédit annuel reste la même que celle appliquée au crédit traditionnel. Les seuls avantages du crédit annuel restent : La possibilité de formuler des dossiers de crédit qui incorporent les expressions de besoins des deux (2) campagnes (SSC et Hivernage) et la possibilité d'avoir un accord de*

¹⁵ Entretien, mémoire Elisabeth Marie Emilie NDIAYE, 2021

crédit sur les 2 campagnes de production du riz que compte l'année (Saison sèche chaude et hivernage). »

3.1.3 L'encadrement du PAPRIZ2 et de la SAED dans la mise en œuvre du CA

Globalement, ce point est apprécié dans la mesure où, la stratégie d'implémentation du CA s'est accompagnée d'une série de formations et de renforcement de capacités sur la gestion organisationnelle des unions et la gestion crédit, mais aussi ponctué par des sessions de champ-école-paysans. Les trois sites pilotes ont pu bénéficier chacun d'une formation organisée par le Papriz2 en collaboration avec le Centre de Gestion et d'Economie Rurale (CGER). Cette formation a été essentielle et a eu un fort impact dans la mise en œuvre de l'activité pilote. Elle touchait les points suivants :

- Structuration d'une organisation : (Organes (AG, CA, Bureau et commissions techniques, organes de contrôle), Fonctions des organes (y compris revue des textes existants); Communication Union-GIE, blocs, etc.
- Rôles et missions des dirigeants des OP ;
- Planification et suivi des activités des campagnes pour la double culture : (Compréhension du crédit annuel ; Procédures d'expression de besoins ; Compréhension des systèmes de bloc ; Importance de la planification, Pratique de la Planification (calendrier cultural, plan de campagne, plan d'action, programmation, communication, responsabilisation, etc.))
- Gestion du crédit de campagne et les cahiers de charge des commissions techniques : (Compréhension du crédit annuel ; Étapes et processus de gestion du crédit, Missions et rôles essentiels des responsables de commissions (y compris revue des textes existants; Missions et rôles essentielles des responsables de blocs.
- Les procédures de gestion : Normes de fonctionnement de la banque, Procédures de gestion de caisse ; Procédures de gestion de stock; Bonnes et mauvaises pratiques d'un système de gestion;
- Gestion des infrastructures et des équipements collectifs.

A ces sessions de formation, s'ajoute un suivi rapproché des CA et du chargé du suivi de l'APDC pour sensibiliser les producteurs sur l'importance du recouvrement qui était essentiel pour la réussite de l'expérimentation du CA.

3.1.4 L'effectivité de la double-culture en contexte d'annualisation du crédit

En mettant en place le crédit annuel au centre de l'APDC, la finalité était de réussir la double-culture du riz dans les sites pilotes et ainsi espérer vulgariser le modèle en cas de réussite au sein des OP de la zone d'intervention du projet. Néanmoins au cours de nos entretiens et sur observation directe, force est de constater qu'aucun site n'a pu réussir à réaliser la double culture intégrale du riz avec le crédit annuel. « *Le crédit annuel n'a pas eu d'impact au sein des*

sites pilotes bénéficiaires. Les sites pilotes ont réussi la double culture avec plus de la moitié des GIEs qui sont allés en campagne d'hivernage sur autofinancement faute de n'avoir pas reçu de crédits pour cette campagne. » nous dit le chargé du suivi. D'un autre côté, LBA nous notifie un manque de coopération des producteurs qui pour la plupart n'ont pas pu rembourser à temps leur crédit de la SSC. Selon le personnel encadrant, il serait difficile de vulgariser cette expérimentation telle qu'appliquée car dans le fonds il ne s'agit pas d'une annualisation du crédit. Et selon M. DIACK, le seul facteur de succès de l'implémentation du crédit annuel est que le producteur n'a pas besoin de reprendre l'expression de besoins de crédit pour l'hivernage.

Dès lors des mesures correctrices doivent être apportées à ce mécanisme de financement dont toutes les personnes interviewées s'accordent à dire que c'est l'outil privilégié pour espérer atteindre les objectifs d'autosuffisance en riz et ce, à travers la double-culture.

Tableau 5 Analyse SWOT/Crédit annuel et APDC

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un seul comité de crédit - Préparation d'une expression de besoin pour les deux campagnes - Accord de crédit sur les 2 campagnes de production du riz - Bonne planification des activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Recouvrement du crédit précédent pour déclencher le suivant - Retard de démarrage de campagne si le recouvrement est en retard
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure organisation et gestion du crédit - Bon encadrement de la SAED - Accompagnement du projet - Offre de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Autofinancement - Financement des agro-industriels - Retard de l'octroi du second crédit par LBA - Changement climatique

3.2 SECTION 2 : DISCUSSIONS ET INTERPRETATION DES RESULTATS

3.2.1 Corrélation des résultats avec l'hypothèse de départ

A l'entame de notre travail d'étude et de recherche, nous avons émis comme hypothèse générale que **le retard dans l'octroi du financement de campagne cause un retard sur le calendrier cultural entraînant ainsi une baisse de la production ou tout simplement l'annulation d'une campagne au cours de l'année, donc le crédit annuel permet de gagner en temps.** A l'issue de l'exposé des résultats de nos enquêtes cette hypothèse s'affirme car dans l'applicabilité du CA qui s'est tenue tel que le crédit traditionnel, le retard du recouvrement a entraîné ici un retard dans l'octroi du crédit de la campagne suivante (HIV). La double-culture du riz n'a pas été effective dans les sites pilotes qui, pour la plupart ont dû

faire recours à l'autofinancement ce qui n'était prévu dans la mise en œuvre de l'APDC. La campagne HIV qui est plus délicate et plus exigeante en termes de temps a été ratée au courant de cette expérimentation ; le recouvrement n'a pas été fait à temps, le crédit bien qu'accordé en comité par LBA n'a pas été octroyé au vu des clauses, les premières pluies ont entravé les travaux de préparation du sol qui pour faute de mécanisation adaptée n'ont pas pu être réalisés occasionnant ainsi une annulation de la campagne.

3.2.2 *Corrélation des résultats avec les hypothèses secondaires*

Comme hypothèses secondaires nous avons avancé en premier point que **le crédit annuel est essentiel à l'effectivité de la double-culture.**

En effet, au vu de l'expérimentation du CA avec les sites pilotes de la DC, il est difficile aujourd'hui d'affirmer une telle assertion car les sites pilotes n'ont pas réussi la DC avec le CA mais avec une autre source de financement (autofinancement pour certains GIEs). Ceci nous pousse donc à réfléchir sur la possibilité d'avoir d'autres facteurs bloquant l'effectivité de la DC autre que la problématique du financement.

Comme deuxième hypothèse secondaire, nous évoquons que **le crédit annuel permet une meilleure gestion organisationnelle au sein des OP en vue d'une meilleure professionnalisation.** Grâce à l'encadrement reçu de cette expérimentation, notamment avec la gestion des blocs et une forte responsabilisation des producteurs dans la gestion de leur périmètre, la tenue des champs-écoles paysannes, une amélioration des capacités organisationnelles des acteurs et une forte conscientisation sur la gestion du crédit et du recouvrement a été noté. L'APDC impose un rythme qui permet une gestion optimale de l'eau et du matériel agricole, à travers la gestion des blocs. Elle permet donc aux producteurs d'avoir une bonne planification de leurs activités dans le respect du plan de campagne et du calendrier cultural. La finalité est dès lors de synchroniser les activités (semis, épandage engrais, désherbage...) et de récolter à temps pour pouvoir recouvrer le crédit de la SSC ce qui débloquent automatiquement le crédit pour l'HIV. Abordant dans le même sens, M. DIACK nous dit que : *« l'accompagnement dans la gestion du crédit a permis une meilleure gestion dans : le suivi du crédit et celui du remboursement, le taux de financement et du remboursement a évolué positivement tout au long du partenariat. »*

Concernant la troisième hypothèse secondaire, nous avançons que **le crédit annuel est un levier de motivation des OP à s'engager plus dans la production rizicole et en même temps leur permet d'avoir plus de temps pour recouvrer leur dette auprès de la banque.**

Au vu des résultats de nos différents entretiens, le crédit annuel a suscité beaucoup d'intérêt de la part des producteurs. Ils affirment que leur souhait c'est d'exploiter de manière optimale leur AHA à toutes les saisons et réussir la double culture du riz mais le blocage reste le crédit

car ils ne recouvraient pas à temps leur dette ce qui retarde le démarrage de leur campagne. L'annualisation du crédit était vue alors comme une aubaine, le mécanisme financier privilégié capable de les motiver à réussir la double culture ; ce levier sur lequel, l'Etat du Sénégal veut appuyer pour lancer sa dynamique d'autosuffisance alimentaire en riz. Néanmoins, dans son applicabilité, les producteurs n'ont pas vu cette rupture, cette touche d'innovation avec le crédit traditionnel. Malgré l'annualisation, il leur faut recouvrer leur dette auprès de la banque pour déclencher le financement du crédit de la campagne suivante.

3.3 Section 3 : Leçons apprises

Avec l'APDC qui a eu comme accompagnement financier, le crédit annuel, un ensemble de leçons peuvent être tirées du bilan de cette expérimentation. Ces leçons pourront servir dans un futur proche à apporter des mesures correctives sur ce qui n'a pas marché durant cette activité pilote et conforter les acquis pour aider dans une possible vulgarisation de l'activité dans d'autres AHA. Ainsi, nous avons retenu comme leçons, qu'il est nécessaire :

- d'avoir un bon système de financement adapté aux exigences des producteurs et ceci constitue une solution pour une double culture durable. Il leur faut donc un crédit annualisé à libérer pour chaque début de campagne (SSC) et à rembourser à la fin de l'hivernage ;
- de revoir les modalités de l'annualisation du crédit avec plus de facilités dans le recouvrement ;
- de susciter une forte volonté chez les producteurs à rembourser à temps leurs crédits de la SSC pour débloquer celui de l'HIV pour réussir la double culture du riz ;
- Le PNAR peut utiliser le crédit comme mécanisme de financement à condition que tous les maillons de la chaîne de valeur exercent leurs rôles et responsabilités et que les opérations de récolte et post récolte soient sécurisées avec l'utilisation de matériels de récolte adaptés et une disponibilité des magasins de stockage ;
- l'expérience a permis aux producteurs de mieux planifier, anticiper et gérer de manière optimale l'irrigation dans leur périmètre, les intrants et le crédit ; et enfin
- l'expérience a permis de comprendre qu'il existe d'autres facteurs au-delà du crédit qui bloquent l'effectivité de la double-culture.

4 CHAPITRE 4 : Recommandations et projet issu de la recommandation principale

4.1 Section 1 : recommandations

A l'issue de notre travail d'étude et de recherche sur l'analyse de l'impact du financement de campagne sur les objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz, notamment l'effectivité de la double culture du riz. Nous recommandons, aux fins d'amélioration du système de financement et de la production rizicole de manière générale :

- Revoir les modalités de financement du crédit annuel :

Pour LBA : il faudra donc tenir en compte les attentes de producteurs en termes de capacité à rembourser à la fin des deux campagnes effectuées l'année, de ce fait le remboursement du crédit se fera à la fin des 18 mois car dans le fonds cela fut l'attente des producteurs du crédit annuel.

Pour la SAED : renforcer les séances de sensibilisation avec les producteurs pour le recouvrement du crédit, renforcer les formations sur les montages financiers et la gestion du crédit. Il est aussi nécessaire d'accentuer de plus en plus la professionnalisation des acteurs de la filière, qui attire davantage de jeunes qui se lancent dans l'agrobusiness. Cette professionnalisation permettra d'établir d'excellents rapports avec les institutions financières et d'attirer les partenaires au développement vers ces OP.

Pour les Producteurs : il faudra instaurer une culture de souscription d'une assurance agricole, car la production rizicole peut être sujette d'attaques d'oiseaux, de rongeurs, de maladies ou de mauvaises herbes pouvant entraînant une faible productivité. Ceci se répercute sur le remboursement du crédit décourageant ainsi le maintien du crédit annuel comme mécanisme de financement de la DC du riz. A cela s'ajoute un changement de comportement devant inciter les OP à cultiver encore une volonté de rembourser et de le faire à temps afin d'effacer la réputation de « *mauvais payeurs* » que les institutions financières se font d'elles.

- Favoriser l'utilisation d'une mécanisation adaptée en période d'hivernage

Le retard constaté pour la non-effectivité de la double-culture est souvent enregistré en HIV ce qui s'explique par le délai court entre les récoltes et l'arrivée des premières pluies. Pour pallier ce retard, nous recommandons pour les grands aménagements, l'utilisation des moissonneuses-batteuses à chenille plus adaptée au sol humide, et pour les moyennes et petites parcelles l'utilisation de la petite mécanisation telle que les motofaucheuses. Ceci permettra de gagner en temps et de ne plus attendre que le sol soit sec pour commencer la récolte, car tout retard sur une activité a un impact majeur sur le démarrage de la campagne d'HIV.

- Evaluer l'impact des autres cultures sur le riz (en terme de rentabilité financière)

A côté de la grande volonté de l'Etat d'atteindre les objectifs d'autosuffisance en riz, il faut aussi évaluer l'impact des autres spéculations en terme de rentabilité pour les producteurs. En effet, sur les trois saisons exploitables, la SSF est très propice au maraichage et les importantes productions de tomates et d'oignons enregistrés dans la VFS font que les producteurs donnent plus d'importance à ces cultures. En termes de profit, une parcelle de riz d'une (1) hectare cultivée dans des conditions optimales produit en valeur monétaire, un chiffre d'affaires de 875 000frs CFA pour des charges avoisinant 604 822frs CFA soit 242 731 frs CFA de bénéfice net contre, respectivement pour l'oignon et la tomate, 3 000 000frs CFA avec 1 457 649 frs CFA comme charge soit 1 454 252 frs CFA de bénéfice net et 2 080 000frs CFA pour les charges de 1 122 531 soit 917 952frs de bénéfice net¹⁶.

Force est de constater donc, l'intérêt majeur porté sur le maraichage en lieu et place de la double culture du riz. Au cours de nos discussions, les producteurs ont ainsi avancé qu'au cours de l'année, ils préfèrent exploiter une saison de riz (SSC) et une saison pour le maraichage (SSF) car en termes de profit ils y trouvent leur compte et dans certains cas, le bénéfice réalisé du maraichage leur permet de rembourser même leur crédit du riz. Nous pouvons ainsi dire que la diversification culturelle est un des facteurs bloquants de l'effectivité de la double-culture dans la VFS.

- Mettre en place un système de Suivi MEAL¹⁷ dans les projets tel que l'APDC

Pour des projets tels que l'APDC, il est important de capitaliser les expériences et connaissances acquises. Pour se faire un suivi rapproché est très important car elle permettra à la fin du projet de ne pas perdre de vue les différents indicateurs que le projet s'était fixé facilitant ainsi l'évaluation. A côté de cette pratique traditionnelle, il faut instaurer au sein des bénéficiaires du projet, une culture de redevabilité qui permettra d'avoir une meilleure implication des acteurs si le projet venait à être dupliqué dans d'autres zones. Et enfin, l'organisation étant devenu un système ouvert car interagissant avec son environnement, il est important que les OP qui se sont d'ailleurs inscrits sur la voie de la professionnalisation, se lancent dans une dynamique d'apprentissage continu. Ainsi, la SAED pourrait instaurer au sein de son organisation une culture de *Knowledge Management* qui favorisera le recensement et l'analyse des expériences issues de ces projets, d'identifier les nouvelles connaissances et compétences acquises et les adapter à son environnement.

- Solariser les systèmes d'irrigation pour amoindrir les facteurs de production

Pour contrecarrer le taux élevé de demande de crédit qui impacte la production il est nécessaire d'appuyer sur un autre levier en vue de réduire les dépenses liées à la production. C'est dans cette optique que nous recommandons fortement à l'Etat de solariser les stations

¹⁶ SAED, Investir dans la Vallée du Fleuve Sénégal, Compte d'exploitation des produits agricoles, Page 3, 5 et 7

¹⁷ Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning en français Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage)

de pompage de la VFS en vue, vu que les frais liés à l'irrigation constituent de près, la moitié des dépenses de production de la production rizicole.

Cette recommandation principale, constitue l'objet du projet que nous proposons dans les lignes qui suivent et que nous essaierons d'approfondir pour évaluer sa faisabilité.

4.2 Section 2 : Proposition de projet : solarisation des systèmes d'irrigation dans la VFS

4.2.1 Descriptif du projet

Contexte et justification

La VFS joue un rôle prépondérant dans l'économie agricole du pays. Dans la politique de l'Etat de lutter contre la menace de l'insécurité alimentaire en baissant les importations d'un côté et en intensifiant les cultures vivrières d'un autre, 57% de la production nationale est attendue de cette zone pour assurer l'autosuffisance alimentaire en riz.

Malgré les efforts de l'Etat pour booster la production nationale durant ces dernières années, les importations en riz sont toujours aussi importantes et s'estiment à environ 210 milliards de FCFA soit 997 300 tonnes. Ces importations ont connu un accroissement en valeur de 1,8 en 2018 et représentent une part de 5,4% des importations du pays, et malgré la progression de la production qui a été enregistrée (688 002 tonnes en 2018 contre 601 705 tonnes en 2017)¹⁸, les objectifs d'autosuffisance en riz ne sont pas encore atteints.

Dans la VFS où la riziculture est essentiellement irriguée, la production reste encore très coûteuse (intrants, paiement des façons culturales, redevances hydrauliques, etc.) poussant ainsi les producteurs à faire recours au crédit pour le financement de leur campagne.

Le coût de l'irrigation à elle seule, représente près de 50% des coûts de production (146 540 frs CFA est dépensée en frais d'irrigation par hectare)¹⁹ et elle reste incontournable dans ce type de production. L'accès à l'irrigation est assujéti à une redevance hydraulique qui tourne en moyenne autour de 65 000-70 000 frs CFA par hectare pour les GA qui possèdent pour la plupart une station de pompage. Par ailleurs, pour les Sections Villageoises qui n'ont pas accès au financement de LBA et incapables de s'autofinancer, n'ont pas accès au réseau d'irrigation et de drainage ce qui constitue un frein à l'exploitation optimale de leurs périmètres. Comme solution, ces producteurs dont la plupart sont des femmes sont obligés de faire du « Yobalé²⁰ », pour ainsi dire une prise en charge donnant accès au réseau qu'elles paieront en fin de campagne.

¹⁸ ANSD. *Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE)*. Dakar, Sénégal : ANSD, 2018. P.24

¹⁹ SAED, Investir dans la Vallée du Fleuve Sénégal, Compte d'exploitation des produits agricoles, Page 3

²⁰ Terme wolof

Il est donc aujourd'hui nécessaire de chercher une alternative visant à réduire au maximum les coûts de production tout en permettant d'optimiser les mises en valeur, ce qui accompagnera les objectifs d'intensification agricole et donc de réussir la double-culture. C'est dans cette optique que notre projet propose une solarisation des stations de pompage et des systèmes d'irrigation de manière générale dans les AHA des délégations de Dagana et Podor. Pour rappel, le Sénégal enregistre près de 3000 heures d'ensoleillement par an donc a un fort potentiel de développer l'énergie solaire.

Le choix de ces deux délégations se justifie par le fait que la plupart des AHA sont à vocation rizicole et une optimisation de leur mise en valeur contribuera aux objectifs d'augmenter la production du riz.

Objectifs

Ce projet a pour objectif général de solariser les stations de pompage des AHA des zones de Dagana et Podor pour faciliter l'accès à l'irrigation.

Comme objectifs spécifiques, le projet vise à :

- réduire les coûts production du riz, ce qui permettra d'alléger les dépenses des producteurs ;
- diminuer les demandes de crédit qui rendent les producteurs de plus en plus dépendants des institutions de financement pour pouvoir démarrer leur campagne ;
- optimiser la mise en valeur des périmètres de la zone d'intervention ;
- rendre effective la double culture du riz ; et enfin
- redynamiser les AGR des jeunes et des femmes de la zone d'intervention

Cibles

Ce projet a pour cible :

- Les producteurs de la zone de Dagana
- Les groupements de femmes de la zone de Dagana
- Les producteurs de la zone de Podor
- Les groupements de femmes de la zone de Podor

4.2.2 Cadre logique

Tableau 6 Cadre logique du Projet P2SI-VFS

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Moyens de Vérification	Hypothèses des risques
<p>Objectif Global</p> <p>Solariser les stations de pompage des AHA de la zone d'intervention du projet</p>	100% des AHA de Dagana et Podor sont solarisés	Rapport d'activités du projet Rapport d'enquête post-projet	Difficultés d'accès au foncier pour l'installation de panneaux photovoltaïques
Objectifs Spécifiques			
<p>OS1 : Réduire significativement les facteurs de production liées à l'irrigation</p> <p>OS2 : diminuer les demandes de crédit des producteurs</p> <p>OS3 : Optimiser la mise en valeur des périmètres de la zone d'intervention</p> <p>OS4 : Rendre effective la double culture du riz dans la zone d'intervention du projet</p> <p>OS5 : Redynamiser les AGR des jeunes et des femmes de la zone d'intervention</p>	<p>1- résiliation des contrats des stations de pompage des AHA avec la société d'électricité</p> <p>-Suppression des factures d'électricité élevées liées au fonctionnement de la station de pompage</p> <p>2-Baisse des montants des expressions de besoins en crédit de campagne</p> <p>3- Augmentation des superficies emblavées dans les périmètres de Dagana et Podor.</p> <p>4- Effectivité de la double-culture du riz dans les AHA bénéficiaires (CSC et HIV).</p> <p>5- Accès des groupement de femmes et jeunes au réseau d'irrigation et de drainage.</p>	<p>Rapport des comités de crédit de LBA</p> <p>Rapport d'évaluation du projet/Expression de besoins</p> <p>Rapport d'activités du projet/SAED</p> <p>Bulletin d'information hebdomadaire de la SAED/</p> <p>Rapport de fin d'exercice du projet</p> <p>Bilan de fin de campagne des unions</p>	<p>-Lenteur administratives dans la résiliation des contrats</p> <p>- Plus d'exigence de la banque pour le remboursement du crédit</p> <p>- Difficultés d'exercice des activités pastorales</p>
Résultats			
<p>Les systèmes d'irrigation dans les délégations de Dagana et Podor sont alimentés à l'énergie solaire.</p> <p>Les besoins en crédit de campagne pour la production rizicole ont baissé.</p> <p>Les surfaces exploitées ont augmenté.</p> <p>L'exploitation des parcelles se fait toute l'année et la double-culture du riz est effective.</p> <p>L'accès au réseau d'irrigation et de drainage des femmes a permis de relancer les AGR de la zone</p>	<p>5 000 ha dans les délégations de Dagana et Podor sont irriguées grâce aux stations de pompage solarisés</p> <p>Les montants des demandes de crédit au niveau de LBA ont baissé de 50%.</p> <p>La superficie emblavée est supérieure à celle des années précédentes.</p> <p>Les producteurs exploitent toute l'année et le riz est cultivé en CSC et en HIV.</p>	<p>Rapport d'activités du projet/SAED</p> <p>Rapport des comités de crédit de LBA</p> <p>Rapport d'évaluation du projet/Expression de besoins</p> <p>Bulletin d'information hebdomadaire de la SAED/</p>	<p>Retard des livraisons de matériel de construction</p> <p>Changement climatique</p> <p>Attaques d'oiseaux, maladies, mauvaises herbes</p>

	Les groupements des femmes ont repris leurs activités agricoles.	Rapport de fin d'exercice du projet Bilan de fin de campagne des unions	
Activités		Ressources	
<ul style="list-style-type: none"> - Études du Projet - Commande du matériel du projet - Construction des ouvrages et Installations des panneaux photovoltaïques - Sessions de formations et d'information - Suivi-Evaluation 		<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Equipements - Voitures, - Ordinateurs 	

4.2.3 Analyse des parties prenantes

Tableau 7 Analyse des parties prenantes du projet P2SI-VFS

Groupes de parties prenantes	Attentes, objectifs et intérêts	Influences, Pouvoirs	Actions potentiels des parties prenantes	Action du chargé de projet
Gouvernement (MAER, Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération)	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs d'autosuffisance • Rééquilibrage de la balance commerciale • Amélioration des conditions de vie en milieu rural • Favoriser la résilience post-Covid19 	Soutient le projet (institutionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • exonération du matériel de travail • mise disposition d'un fonds de contre-partie 	<p>Collaborer avec les autorités publiques concernées directement par le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des réunions de suivi des activités du projet

Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois et revenus décents, Autonomie financière • Activités professionnelles pérennes et rentables <ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation, • Sécurisation de la production, • Insertion sociale 	Soutient le projet (décisif)	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux ateliers de formation et aux réunions d'information • Partager les informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers d'information et de formation (en langue locale) • Participer aux travaux de terrain • Mettre à disposition le matériel et le terrain nécessaires à la mise en œuvre du projet
SAED	<ul style="list-style-type: none"> • Bon encadrement • Atteinte des objectifs de la LM12 • Augmentation de la production et des superficies emblavées 	Soutient le projet (institutionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise disposition de locaux pour l'équipe de projet • Séances d'information et de sensibilisation des populations bénéficiaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des réunions de suivi des activités du projet
JICA	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de productions agricoles • Développement de l'agriculture • Renforcement de la Coopération entre les deux pays (Japon- Sénégal) 	Soutient le projet (financier et institutionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des ressources financières • Elaborer un cahier de charge <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le cahier de charge • Faire des suivis et compte-rendu périodiques avec la JICA
Population locale	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus • Modernisation de l'agriculture <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois • Développement des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au projet • Appropriation populaire • Participation communautaire au projet 	Participer aux ateliers , réunions et essais	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des facteurs socioculturels • Accompagner et orienter la population locale

4.2.4 Structure de fractionnement des tâches

Activité 1 : ÉTUDES DU PROJET

Réunion préparatoire

Etude préalable du budget

Rencontre avec les parties prenantes de la localité

Session d'explications avec les bénéficiaires du projet sur l'utilisation des nouveaux dispositifs d'irrigation à l'énergie solaire

Activité 2 : commande du matériel du projet

Commande des panneaux solaires

Achats du matériel de construction

Activité 3 : construction des ouvrages et installations des panneaux photovoltaïques

Mesure de distanciation entre les panneaux

Travaux de maçonnerie

Activité 4 : Essais des installations

Essai des installations témoins (stations de pompage solaires)

Elargissement des installations dans les zones cibles

Essai des installations

Session d'explications aux bénéficiaires du projet sur l'utilisation de l'énergie solaire

Activité 5 : Suivi-évaluation

Enquêtes de référence

Visites de terrain

Réunion d'évaluation

Enquêtes Post projet

4.2.5 Structure de Découpage du Projet ou WBS

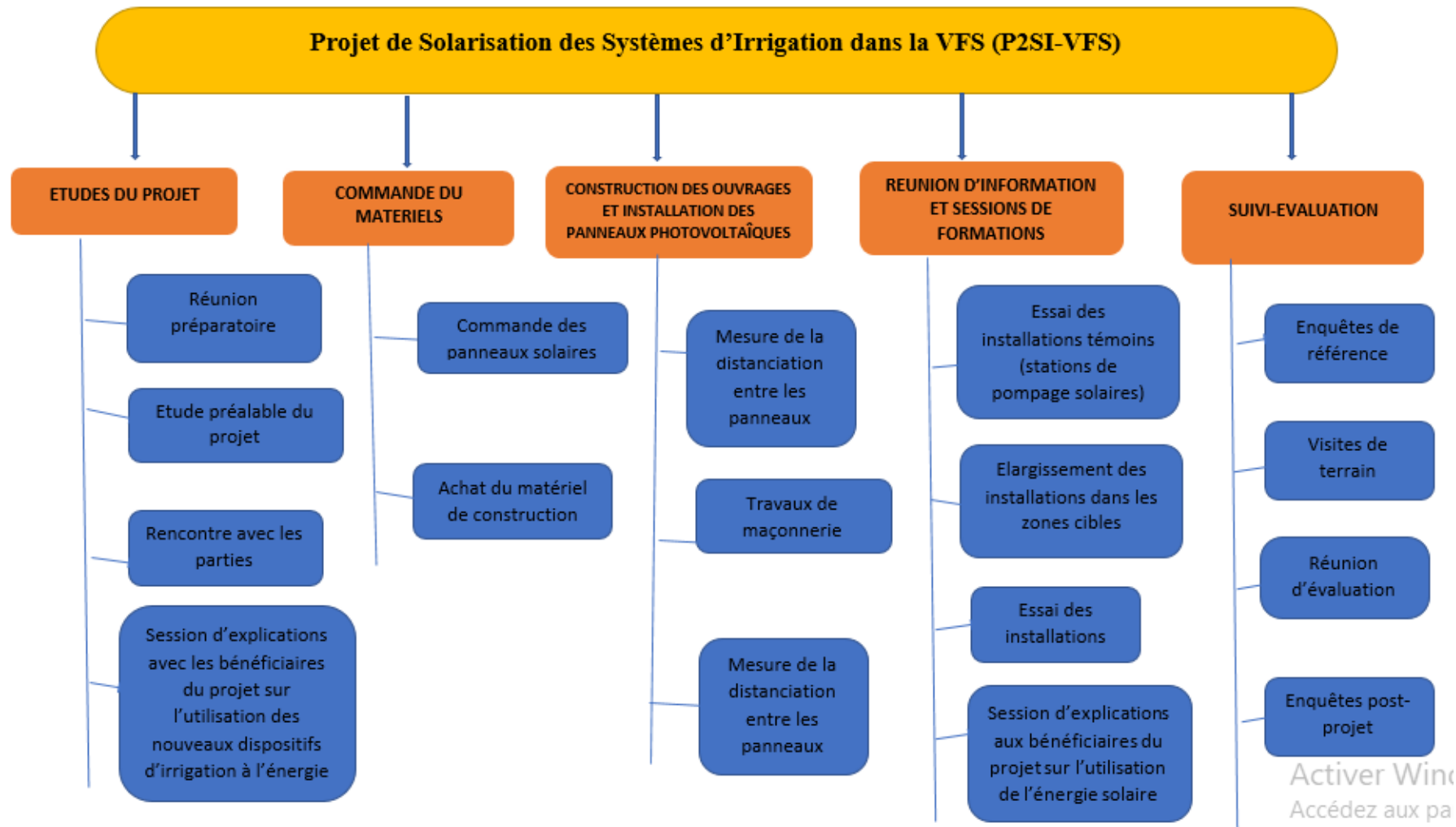


Figure 6 SDP du projet P2SI-VFS

4.2.6 Diagramme de Gant

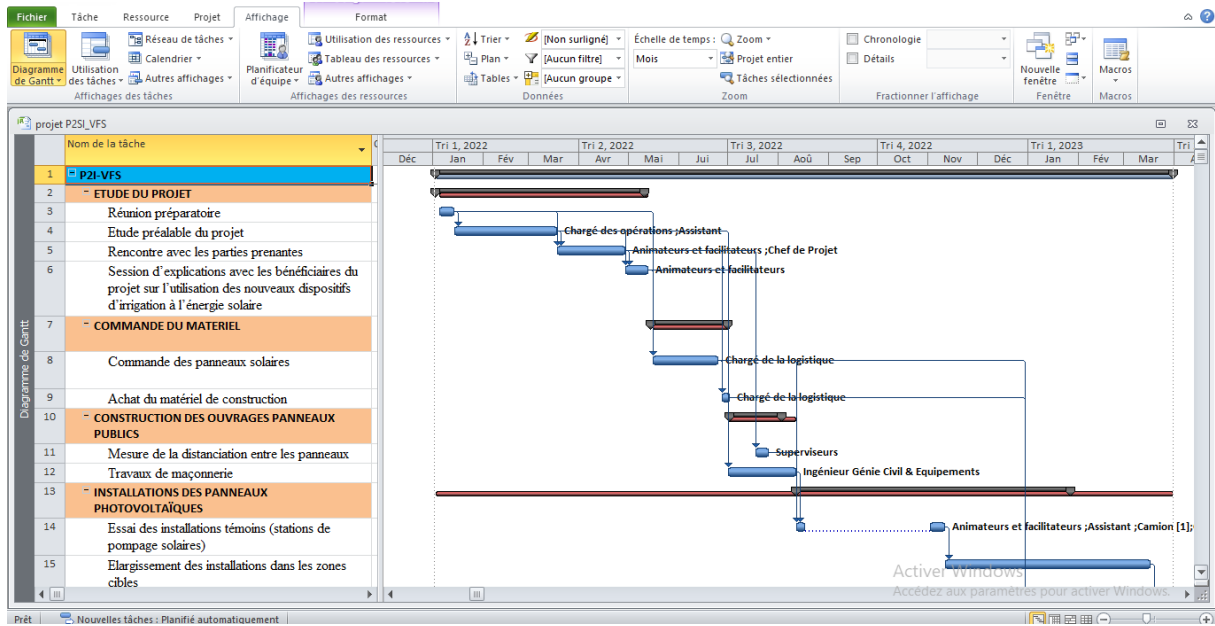


Figure 7 Diagramme de Gant du projet

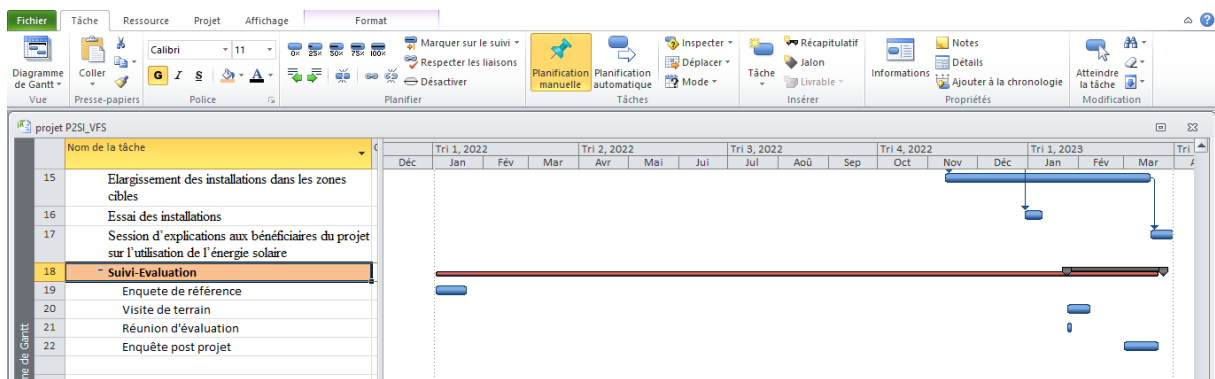


Figure 8 Diagramme de Gant (suite et fin)

4.2.7 Budget du projet

Rapport du budget à partir du Lun 30/08/21
PROJET P2SI-VFS
SAED/JICA

N°	Nom de la tâche	Coût fixe	Allocation des coûts fixes	Coût total	Planification	Variation	Réel	Restant
9	Commande des panneaux solaire	554 000 000,00CFA	Proportion	560 000 000,00CFA	0,00CFA	560 000 000,00CFA	0,00CFA	560 000 000,00CFA
15	Essai des installations témoins (st	250 000,00CFA	Proportion	25 450 000,00CFA	0,00CFA	25 450 000,00CFA	0,00CFA	25 450 000,00CFA
13	Travaux de maçonnerie	5 600 000,00CFA	Proportion	20 000 000,00CFA	0,00CFA	20 000 000,00CFA	0,00CFA	20 000 000,00CFA
5	Etude préalable du projet	2 000 000,00CFA	Proportion	14 600 000,00CFA	0,00CFA	14 600 000,00CFA	0,00CFA	14 600 000,00CFA
6	Rencontre avec les parties prenari	325 000,00CFA	Proportion	11 125 000,00CFA	0,00CFA	11 125 000,00CFA	0,00CFA	11 125 000,00CFA
16	Elargissement des installations de	10 000 000,00CFA	Proportion	10 000 000,00CFA	0,00CFA	10 000 000,00CFA	0,00CFA	10 000 000,00CFA
22	Réunion d'évaluation	3 000 000,00CFA	Proportion	3 000 000,00CFA	0,00CFA	3 000 000,00CFA	0,00CFA	3 000 000,00CFA
23	Enquête post projet	3 000 000,00CFA	Proportion	3 000 000,00CFA	0,00CFA	3 000 000,00CFA	0,00CFA	3 000 000,00CFA
10	Achat du matériel de construction	1 000 000,00CFA	Proportion	2 000 000,00CFA	0,00CFA	2 000 000,00CFA	0,00CFA	2 000 000,00CFA
20	Enquete de référence	2 000 000,00CFA	Proportion	2 000 000,00CFA	0,00CFA	2 000 000,00CFA	0,00CFA	2 000 000,00CFA
7	Session d'explications avec les bé	250 000,00CFA	Proportion	1 450 000,00CFA	0,00CFA	1 450 000,00CFA	0,00CFA	1 450 000,00CFA
12	Mesure de la distanciation entre l	0,00CFA	Proportion	960 000,00CFA	0,00CFA	960 000,00CFA	0,00CFA	960 000,00CFA
4	Réunion préparatoire	500 000,00CFA	Proportion	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA
17	Essai des installations	500 000,00CFA	Proportion	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA
18	Session d'explications aux bénéfici	500 000,00CFA	Proportion	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA
21	Visite de terrain	500 000,00CFA	Proportion	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA	0,00CFA	500 000,00CFA
		<u>583 425 000,00CFA</u>		<u>655 585 000,00CFA</u>	<u>0,00CFA</u>	<u>655 585 000,00CFA</u>	<u>0,00CFA</u>	<u>655 585 000,00CFA</u>

Figure 9 Budget du projet

Le budget du projet P2SI-VFS s'élève à 655 585 000 frs CFA.

Conclusion Générale

Au terme de notre travail d'étude et de recherche, l'opportunité nous est donné de faire le bilan autour de notre question de recherche qui s'est recentrée sur la problématique du financement de la production rizicole et son impact sur les objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz.

La VFS qui a constitué notre zone d'étude reste d'une importance capitale car 57% de la production nationale est attendue de cette région pour contribuer aux objectifs du Gouvernement pour atteindre l'autosuffisance.

Pour appréhender au mieux notre sujet, nous avons situé dans un premier temps notre problématique dans son contexte en présentant d'abord la zone d'étude. Toujours dans cette étude de contextualisation, il a été aussi question de faire un rappel autour de l'évolution des politiques agricoles en générale et rizicoles en particulier qui à ce jour, reste recentré autour du PNAR. Parallèlement, nous avons abordé l'essor qu'a connu le crédit en milieu agricole et les types de financement rencontré dans la VFS. Pour mieux comprendre les enjeux de l'utilisation du crédit, nous sommes allés plus en profondeur pour parler de l'organisation paysanne afin d'évaluer quels étaient les besoins qui la pousse à faire recours à un crédit pour effectuer le démarrage de leur campagne rizicole.

Le Gouvernement dans sa politique d'intensifier les cultures vivrières, a proposé dans le PNAR, une intensification de la filière rizicole avec un objectif de 1 060 000 tonnes de riz blanc. Au regard des superficies aménagées, le moyen d'augmenter la production proposé à travers l'intensité culturale est la double culture. Dans cette optique le Papriz2, à travers la JICA et la SAED ont expérimenté l'APDC qui a eu comme accompagnement le crédit annuel, notre cas d'étude sur ce travail. Nous avons ainsi décliné la méthodologie à utiliser pour mieux aborder notre sujet et avons d'abord essayé de voir la littérature existante autour de ce sujet. Une démarche qualitative a été notre choix pour évaluer l'impact du crédit annuel sur les résultats de l'APDC et l'échantillon était essentiellement basé dans les sites pilotes (3) déjà sélectionnés et les acteurs majeurs du projet (SAED, LBA, PAPRIZ2) ;

A l'issue du travail de terrain, il est ressorti que notre hypothèse de départ abordant dans le sens que le crédit annuel permettait de gagner en temps et qu'il est par essence le dispositif financier propice s'affirme car dans la pratique du crédit annuel octroyé pour l'APDC, il y'a pas eu une grande différence avec le crédit traditionnel. Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, les sites pilotes n'ont pas réussi la double culture intégrale du riz. Par ailleurs, nous notons qu'il a permis d'avoir une meilleure organisation et une meilleure gestion au sein des OP qui se sont senties plus motivées à faire la double-culture.

Malheureusement, l'expérience a permis de voir qu'il existe d'autres facteurs bloquants l'effectivité de la double-culture du riz dans la VFS parmi lesquels, l'intérêt porté par les producteurs à la diversification culturale qui semble plus profitable en terme monétaire que

la riziculture. Dès lors, nous recommandons principalement une solarisation des stations de pompage et des systèmes d'irrigation. Ceci permettra ainsi de réduire les facteurs de production et de facto les demandes de crédit qui rendent dépendants les producteurs. Dans la même optique, l'accès au réseau d'irrigation et de drainage sera plus facile permettant ainsi d'emblavées plus de surfaces et ce durant toute l'année. Nous pourrions ainsi espérer effectuer la double-culture intégrale du riz dans la VFS.

5 Références bibliographiques

5.1 Ouvrages généraux et spécialisés

DIENG A et GUEYE A. *Revue des politiques agricoles au Sénégal : bilan critique de quarante années de politique céréalière*, Dakar, Sénégal, octobre 2005

FAO. *Aperçu du développement rizicole au Sénégal*, vu sur http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/spid/docs/Senegal/Riziculture_etatdeslieux_SN.pdf

GERGELY, N. & BARIS, P. *Etude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) sur les marchés nationaux et régionaux*. Rapport définitif, 2009 vu sur http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Etude_Bariz_Senegal_oct2009-2.pdf

IPAR. *Etat des lieux des impacts des importations de riz sur la commercialisation du riz local*. Dakar, Sénégal : IPAR, 2015.

Le Roy Xavier, *Crédit et production agricole dans la vallée du fleuve Sénégal*, Chapitre d'un livre à paraître chez L'Harmattan, Patrick Pillon *La question alimentaire dans la mondialisation : le cas de l'agriculture sénégalaise*, Sénégal 2011

5.2 Thèses et mémoires

BA, Alioune. *Analyse des contraintes de la commercialisation du riz local à Dakar (Sénégal)*, mémoire de fin d'études : Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain, 2020

FALL, Amadou Abdoulaye. *Impact du crédit sur le revenu des riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal* : Thèse de doctorat Université Montpellier I. ., (2006).

FAYE Hyacinthe, *la pratique de la diversification culturelle dans les aménagements hydroagricoles de la basse vallée du fleuve Sénégal : l'impact sur les objectifs d'autosuffisance en riz*, mémoire de fin d'études : Master Développement Rural et Coopération, Université Gaston Berger, 2019.

SADIO, Malamine. *Les déterminants de la demande d'importations de riz au Sénégal*, mémoire de fin d'études : IDEP/Dakar, 2008.

5.3 Documents officiels

ANSD. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)*. Dakar, Sénégal : ANSD, 2013.

ANSD. *Revue annuelle 2013 du secteur agriculture*. Dakar, Sénégal : ANSD, 2014.

ANSD. *Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE)*. Dakar, Sénégal : ANSD, 2018.

JICA. *Etude Préparatoire pour le Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal en République du Sénégal*. Saint-Louis, Décembre 2019.

Ministère de l'Agriculture. *Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)*, Dakar, Sénégal : MA, (2008).

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. *Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)*, Dakar, Sénégal : MAER, 2014.

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, *Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) 2019 - 2023*, Dakar, Sénégal : MAER.

Ministère de l'Économie des Finances et du Plan Sénégal Emergeant (PSE), *Plan Sénégal Emergent*, Dakar, Sénégal : MEFP, 2014.

SAED, (2005). *Document de référentiel de normes d'aménagement dans la vallée rive gauche du fleuve Sénégal* : version définitive. Saint-Louis, Sénégal : SAED.

SAED, (2017). *Rapport annuel d'activités 2016. Mise en œuvre de la 11ème lettre de mission (2015-2017)*, Saint-Louis, Sénégal : SAED.

5.4 Webographie

APS, Saint-Louis. *La production du riz local, principal défi à relever pour couvrir les besoins nationaux*, vu sur le 02 février 2021 15h : 35 sur <http://hubrural.org/La-production-du-riz-local.html?lang=fr>

Le Monde, Au Sénégal, *le long chemin vers l'autosuffisance en riz* vu le 02 février 2021 à 15h:28 sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/17/au-senegal-le-long-chemin-vers-l-autosuffisance-en-riz_6052631_3212.html

TOUNKARA Sidy, *Rapport d'analyse sur l'autosuffisance en riz au Sénégal, afin de mieux comprendre les enjeux* vu le 02 février 2021 15h :14 <http://hubrural.org/Rapport-d-analyse-sur-l-autosuffisance-en-riz-au-Senegal-afin-de-mieux.html?lang=fr>

S.M. SECK & A. LERICOLLAIS, *Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production dans la Vallée du Fleuve Sénégal*, les cahiers de la Recherche développement, N°12, Décembre 1986

6 Liste des illustrations

Figure 1	: Carte de la zone d'intervention de la SAED, la VFS (SAED)	8
Figure 2	Calendrier des saisons agricoles dans la VFS (Mémoire H. FAYE, 2020)	9
Figure 3	: résultats/Composantes du PAPRIZ2 (Papriz2, 2016)	15
Figure 4	Activités du plan de la double-culture (Papriz2, 2018)	23
Figure 5	Le chronogramme de mise en œuvre du crédit annuel (Papriz2)	24
Figure 6	SDP du projet P2SI-VFS	51
Figure 7	Diagramme de Gant du projet	52
Figure 8	Diagramme de Gant (suite et fin)	52
Figure 9	Budget du projet	53

7 Liste des tableaux

Tableau 1	Tableau 1 : Types d'AHA dans la VFS (SAED, 2005)	10
Tableau 2	Description taux d'aménagement du potentiel irrigable dans la VFS (SAED, chiffres en anglais) 10	
Tableau 3	Domaines d'activités de la SAED en rapport avec les Objectifs sectoriels et Programmes DPPD du MAER 13	
Tableau 4	Résumé de l'APDC (Source : Papriz2)	16
Tableau 5	Analyse SWOT/Crédit annuel et APDC	40
Tableau 6	Cadre logique du Projet P2SI-VFS.....	47
Tableau 7	Analyse des parties prenantes du projet P2SI-VFS.....	48

8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Guide d'entretien LBA_Agence Saint-Louis

- Un MoU a été signé entre la SAED et la LBA (ex CNCAS) pour expérimenter le crédit annuel dans le cadre de l'activité pilote de la Double-Culture du Papriz2, pensez-vous que sa finalité a été atteinte ?
- Quelles sont failles ou les facteurs de succès de l'implémentation du crédit annuel dans les sites pilotes de la double-culture du Papriz2?
- Son application a-t-elle était effective depuis la signature de cette convention pour les 3 sites concernés ?
- Pensez-vous qu'il pourrait être dupliquer dans les autres OP de la VFS ? (Citez des mesures correctives si la réponse est non)
- Quelles sont les leçons à tirer de cette expérience ?

8.2 Annexe 2 : Guide d'entretien PAPRIZ2 (Chargé du suivi de l'APDC)

- Quels ont été les facteurs de motivation d'expérimenter le crédit annuel comme outil financier de l'activité pilote de la Double-Culture ?
- Quelles sont les clauses déterminantes pour l'octroi du crédit-annuel ?
- Pensez-vous que les différentes parties ont respecté les clauses de la convention ?
- Comment se fait le monitoring de l'octroi et du remboursement du crédit au sein du Papriz2.
- Avez-vous noté des failles ou des facteurs de succès de l'implémentation du CA si oui lesquels
- La finalité d'expérimenter le CA pour l'APDC a-t-elle été atteinte ?
- Comment évaluez-vous la gestion de ce crédit depuis son implémentation au sein des sites pilotes bénéficiaires ?
- A la fin du projet, pensez-vous qu'il pourrait être dupliqué dans les autres OP de la VFS ? (Citez des mesures correctives si la réponse est non)
- Quelles sont les leçons à tirer de cette expérience ?

8.3 Guide d'entretien pour la SAED (Conseillers agricoles des sites pilotes)

- Comment appréciez-vous l'idée de faire du crédit de campagne, un crédit annuel ?
- L'encadrement du PAPRIZ2 et de la SAED ont-il permis une bonne gestion du crédit au sein des sites pilotes bénéficiaires (Pont-Gendarme, Kassack Nord et Fanaye)
- La finalité du crédit annuel comme outil financier de la double-culture a-t-elle été atteinte dans les sites pilotes ?
- Quels ont été les facteurs de succès ou d'échec dans l'applicabilité du crédit annuel ?

- Dans ses objectifs d'atteinte de l'autosuffisance en riz, pensez-vous que l'Etat pourriez en faire l'outil financier privilégié pour accompagner un programme tel que le PNAR ?
- A la fin du projet, pensez-vous qu'il pourrait être dupliqué dans les autres OP de la VFS ? (Citez des mesures correctives si la réponse est non)
- Quelles sont les leçons à tirer de cette expérience ?

8.4 Annexe 4 : Guide d'entretien Sites pilotes

- Quelle appréciation faites-vous du crédit annuel qui a été adopté pour accompagner la double-culture au sein de votre union ?
- Quelle rupture ou innovation vient-il apporter dans vos activités culturelles.
- A-t-il un impact sur votre calendrier culturel ? Si oui lesquels
- Comment gérez-vous le crédit et recouvrement au sein de l'union ?
- Depuis l'implémentation du CA dans vos activités avez réussi à faire la double-culture ? (Si oui expliquez en quoi le Crédit annuel a aidé, si non expliquez si le crédit qui n'est pas adapté ou pas ?)
- Comment décrivez-vous vos relations avec LBA ?
- L'encadrement du Papriz2 et de la SAED vous ont-ils été utiles dans la gestion et le remboursement de ce crédit ?
- Quel bilan faites-vous de l'introduction du CA dans vos activités culturelles ?
- Quelles les mesures correctives LBA, le Papriz2 ou la SAED devraient prendre si toutefois le crédit annuel devrait être dupliqué dans la VFS ?